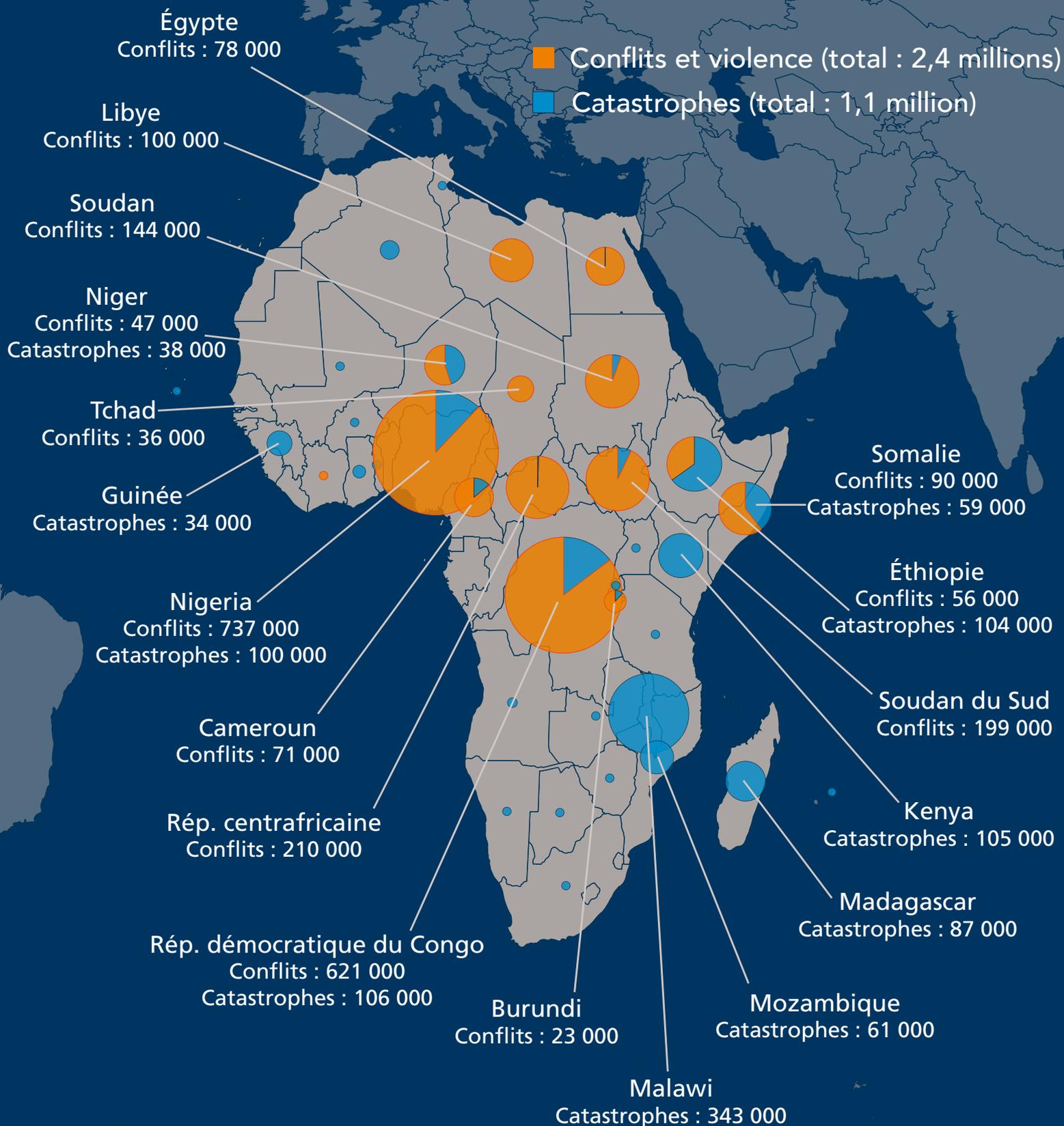




2016

# RAPPORT SUR LES DÉPLACEMENTS INTERNES EN AFRIQUE

# Nouveaux déplacements liés aux conflits et aux catastrophes en 2015



NOTE : Pour chacun de ces types de déplacement, les chiffres sont indiqués uniquement lorsque le nombre de PDI dépasse les 20 000. La dimension du diagramme circulaire est fixe pour les estimations inférieures ou égales à 5000. Dans certains cas, une même personne peut avoir été déplacée plus d'une fois.

Les frontières, noms et désignations présentés sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou acceptation officielle de la part d'IDMC.

RAPPORT SUR  
**LES DÉPLACEMENTS  
INTERNES EN  
AFRIQUE**

DÉCEMBRE 2016

## REMERCIEMENTS

Directrice de projet : Alexandra Bilak  
Responsable de projet : Elizabeth J. Rushing

Auteur: Ellie Kemp

Collaborateurs : Justin Ginnetti, Martha B. Kassa, Yemisrach Kebede, Elizabeth J. Rushing, Bitania Tadesse, Nadine Walicki, Michelle Yonetani

Analyse de données : Christine Bröner, Gabriel Cardona-Fox, Justin Ginnetti, Luisa Meneghetti, Leonardo Milano, María Teresa Miranda Espinosa, Williams Ojo

L'IDMC tient à remercier pour leur précieuse collaboration les gouvernements qui ont fourni des informations détaillées et à jour sur les déplacements.

Rédacteur en chef : Jeremy Lennard  
Conception et mise en page : Rachel Natali  
Traduction : Marie-Cécile Aureille-Attanasio

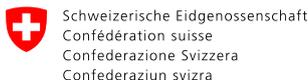
Photographie de couverture : Des familles déplacées par les combats au Soudan du Sud arrivent à Thanyang, dans l'État d'Unité, avec le peu de biens qui leur restent. Photo © UNICEF/UN016646/Holt, mars 2016

Le Bureau de liaison panafricain à Addis-Abeba, en Éthiopie, pilote l'action harmonisée et coordonnée du NRC avec l'Union africaine et les institutions régionales d'Afrique. Il garantit et supervise également la réalisation des objectifs énoncés dans le protocole d'accord signé entre le NRC et l'Union africaine en 2013.

## AVEC TOUTE NOTRE GRATITUDE

Le travail de l'IDMC ne serait pas possible sans la généreuse contribution de ses partenaires financiers. Nous tenons à les remercier pour leur soutien continu en 2016 et exprimons notre profonde gratitude aux donateurs suivants :

ministère des Affaires étrangères d'Australie, ministère des Affaires étrangères de la Principauté du Liechtenstein, ministère des Affaires étrangères du Royaume de Norvège, Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), Département fédéral des affaires étrangères de Suisse (DFAE), Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), Département du développement international du Royaume-Uni (DFID) et Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).



# TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos . . . . .	4
Résumé . . . . .	5
<b>PARTIE 1 : SUR LES ÉCRANS RADAR</b>	
<b>LA CRISE DE DÉPLACEMENT INTERNE EN AFRIQUE.....</b>	<b>6</b>
Nouveaux déplacements :	
Les personnes qui ont fui les conflits et la violence en 2015 et 2016 . . . . .	7
Afrique centrale et orientale :	
Des déplacements continus alimentés par les dynamiques régionales . . . . .	9
Nouveaux déplacements : Les personnes qui ont fui les catastrophes en 2015 et 2016 . . . . .	10
Inondations : le principal facteur à l'origine des déplacements liés à des catastrophes soudaines en Afrique . . . . .	11
Le Malawi : un tableau incomplet de l'impact des inondations . . . . .	12
Chiffre global : personnes vivant en situation de déplacement à la fin de 2015 . . . . .	13
Le nombre de déplacés reste résolument élevé en raison de conflits prolongés . . . . .	13
La face cachée des chiffres : les déplacements non signalés liés aux conflits . . . . .	14
PDI invisibles : les personnes déplacées par les catastrophes . . . . .	15
Le nord-est du Nigeria : de multiples facteurs de déplacement . . . . .	16
<b>PARTIE 2 : HORS DES ÉCRANS RADAR</b>	
<b>CES PDI OUBLIÉES D'AFRIQUE . . . . .</b>	<b>18</b>
Personnes déplacées par les catastrophes liées à la sécheresse . . . . .	19
Des déplacements difficiles à estimer . . . . .	19
Implications des déplacements liés à la sécheresse pour l'Afrique . . . . .	20
L'Éthiopie : comprendre la sécheresse comme un facteur de déplacement. . . . .	21
Personnes déplacées par le développement. . . . .	22
Les projets de développement, facteur de déplacements internes . . . . .	22
De l'importance de comprendre les déplacements causés par le développement . . . . .	23
Un phénomène qui compromet la réalisation des objectifs de développement . . . . .	23
Améliorer la collecte de données pour de meilleurs résultats en matière de protection et de développement . . . . .	24
Estimations prudentes des déplacements causés par les conflits . . . . .	25
<b>PARTIE 3 : AMÉLIORER LA COLLECTE DE DONNÉES SUR LES PDI</b>	
<b>METTRE EN LUMIÈRE LES DÉPLACEMENTS DE L'OMBRE . . . . .</b>	<b>25</b>
La Côte d'Ivoire : les données au service des solutions durables . . . . .	27
Manque de données sur les déplacements liés aux catastrophes. . . . .	27
Pourquoi les décideurs politiques africains ont besoin de données de qualité . . . . .	28
Engagements pris par l'Afrique pour améliorer la collecte de données sur les personnes déplacées . . . . .	29
Modélisation des déplacements dans la Corne de l'Afrique . . . . .	30
IDMC : un rôle à jouer dans l'amélioration des données sur les déplacements internes en Afrique	31
Conclusion . . . . .	32
Annexes : tableau des nouveaux déplacements enregistrés en Afrique en 2015 . . . . .	34
Notes. . . . .	36

# AVANT-PROPOS

Les déplacements internes sont depuis longtemps au cœur des préoccupations des gouvernements africains et de l'Union africaine. Ce phénomène représente en effet une source de souffrance pour des millions de personnes, un facteur d'insécurité alimentaire et un obstacle au développement durable auquel nous aspirons tous.

Le présent document est le premier rapport de l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) qui s'intéresse exclusivement au continent africain. Il vient nous rappeler à point nommé l'ampleur et la complexité de ce problème à l'heure où nous célébrons l'anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention de Kampala, cet engagement historique pris par l'Afrique de prévenir les déplacements et de protéger les droits des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI).

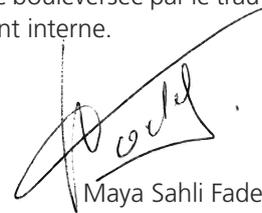
Chaque année, les conflits, la violence et les catastrophes contraignent des millions d'Africains à laisser leur foyer, leur communauté et leurs moyens de subsistance derrière eux. Et au vu des premiers chiffres disponibles, 2016 ne devrait malheureusement pas déroger à cette règle. Les données et les analyses telles que celles présentées ici par l'IDMC appuient nos propres efforts au sein de l'Union africaine pour comprendre et agir sur les facteurs à l'origine des déplacements, dans le but de réduire le nombre de personnes affectées et de leur offrir assistance et protection.

Le suivi des déplacements internes a progressé ces dernières décennies, mais nos connaissances en la matière restent encore trop lacunaires. Même l'impact des conflits et des catastrophes sur les déplacements de population n'est pas entièrement connu. Les informations les plus élémentaires sur les répercussions de la sécheresse et des projets de développement, deux des principaux facteurs de déplacement en Afrique, font également défaut. Afin de respecter les engagements que nous avons pris en vertu de la Convention de Kampala, mais également d'un certain nombre de cadres stratégiques internationaux et africains – du Cadre d'action de Sendai à la Position africaine commune sur l'efficacité humanitaire –, nous devons collecter, analyser et partager bien plus de données.

Le protocole d'accord signé en 2013 entre l'Union africaine et le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) représente une voie à suivre. L'IDMC, un service spécialisé au sein du NRC, est un chef de file mondial du suivi des déplacements internes. Afin d'appuyer les priorités africaines en matière de déplacement et d'aide humanitaire, l'organisation cherche à collaborer avec les gouvernements et les organismes désignés pour améliorer la capacité de collecte de données à l'échelle nationale. Il s'agit notamment de combler le manque d'informations en faisant appel à d'autres sources possibles pour compléter les méthodes traditionnelles. Par ailleurs, des outils de modélisation de scénarios sont actuellement mis au point pour orienter l'élaboration de programmes et de mesures de prévention mieux adaptés.

Les données et analyses qui en résulteront pourraient être d'une aide précieuse pour les gouvernements nationaux confrontés au problème du déplacement. Elles pourraient également appuyer les délibérations du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, favoriser la coordination des efforts de reconstruction et de développement post-conflit et étayer l'évaluation des besoins humanitaires. Ces informations pourraient enfin orienter la conférence des États parties à la Convention de Kampala.

Il y a un an, le nombre de personnes vivant en situation de déplacement interne sur l'ensemble du continent équivalait à peu près à la population de Kinshasa dans son ensemble. En élargissant notre base de données et en s'en servant de fondement pour mettre en place une action concertée au niveau national, régional et continental, nous pouvons, tous ensemble, faire en sorte que chaque année de moins en moins de personnes voient leur vie bouleversée par le traumatisme du déplacement interne.



Maya Sahli Fadel  
Rapporteur spécial de L'UA sur les réfugiés, demandeurs d'asile, migrants et personnes déplacées

# RÉSUMÉ

Ce document est le premier rapport de l'IDMC qui porte spécifiquement sur les déplacements internes en Afrique. Il présente et analyse les estimations globales pour 2015 et certains des derniers chiffres pour 2016 concernant le nombre de personnes déplacées par les conflits, la violence et les catastrophes soudaines sur l'ensemble du continent. Il met également en évidence le manque de données auquel sont confrontés les décideurs politiques et suggère des solutions pour améliorer notre compréhension collective de ce phénomène.

La première partie de ce rapport couvre les déplacements qui font déjà l'objet d'un suivi. En 2015, 3,5 millions de nouveaux déplacements causés par les conflits, la violence et les catastrophes ont été enregistrés dans 47 pays d'Afrique. Ce chiffre équivaut à plus de 9500 personnes forcées d'abandonner chaque jour leur foyer, leur communauté et leurs moyens de subsistance.

Avec plus de 2,4 millions de personnes contraintes de fuir les conflits et la violence, l'Afrique se place au deuxième rang des continents les plus touchés par ce type de déplacements, juste après le Moyen-Orient. Le Nigeria totalisait plus de 30 % de ces mouvements de population et la République démocratique du Congo (RDC) 25 %.

À la fin de l'année, près de 12,4 millions de personnes vivaient en situation de déplacement en Afrique du fait des conflits et de la violence. Ce chiffre représente 30 % du nombre total de déplacés au monde et le double de la population de réfugiés du continent. Comme cela a été le cas au cours de six des sept dernières années, l'Afrique orientale totalisait plus de la moitié de ces PDI, essentiellement victimes des conflits non résolus et de l'insécurité auxquels sont en proie la Somalie, le Soudan du Sud et le Soudan.

Les catastrophes provoquées par des aléas naturels soudains ont obligé 1,1 million de personnes à fuir leur foyer dans 33 pays. Les inondations sont de loin le principal facteur incriminé, représentant plus de 90 % des déplacements liés à des catastrophes chaque année depuis 2009.

Néanmoins, ces estimations ne dressent qu'un tableau incomplet de la situation. La deuxième partie de ce rapport examine deux autres facteurs qui jouent un rôle important dans les déplacements en Afrique, mais qui sont jusqu'à présent restés hors des écrans radar : la sécheresse et les projets de développement. Nous y aborderons les raisons pour lesquelles les personnes déplacées dans ces situations devraient être reconnues en tant que PDI et nous examinerons les difficultés rencontrées pour mieux mettre en évidence leurs besoins de protection et d'assistance. Nous discuterons également des enjeux d'une analyse plus complète de leur situation pour les personnes déplacées, les gouvernements responsables de ces populations et les acteurs humanitaires et du développement.

La troisième partie examine l'insuffisance de données concernant les principales causes de déplacement et les défis que pose le manque d'informations fiables pour la réalisation des objectifs de l'Afrique en matière d'aide humanitaire, de développement, de préparation aux catastrophes et d'adaptation au changement climatique. Ce chapitre décrit la façon dont nous pouvons assister les gouvernements qui souhaitent se faire une meilleure idée des déplacements dans leur pays, en les aidant notamment à renforcer leurs capacités et en appuyant le processus décisionnel au moyen d'outils de modélisation informatique.

L'Afrique est en proie à une véritable crise de déplacement interne. Si nous voulons la résoudre, nous devons, collectivement, mieux comprendre ses causes et ses conséquences ainsi que les besoins et les stratégies d'adaptation des personnes affectées. En tant que chef de file mondial des déplacements internes, nous cherchons à collaborer avec l'UA et les gouvernements africains pour accroître la diffusion de connaissances et d'analyses à cette fin.



Des enfants déplacés posent pour une photo à l'école primaire de Pinga, dans le Nord-Kivu en RDC. Le site abrite deux écoles pour enfants déplacés, dont tous les élèves et les enseignants ont fui les combats qui faisaient rage dans leurs villages d'origine. Photo: NRC/Vincent Tremeau, avril 2015

# PARTIE 1

## SUR LES ÉCRANS RADAR

### La crise de déplacement interne en Afrique

#### Introduction

En 2015, environ 3,5 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays par les conflits, la violence et les catastrophes soudaines en Afrique. Ce chiffre équivaut en moyenne à plus de 9500 personnes forcées d'abandonner leur foyer chaque jour.

À la fin de l'année, le nombre total de personnes déplacées par les conflits et la violence, y compris les individus ayant dû fuir précédemment, s'élevait à un peu moins de 12,4 millions. Il nous est actuellement impossible d'estimer le nombre cumulé de personnes déplacées par les catastrophes.

Aussi importants ces chiffres soient-ils, ils sont certainement très en deçà de la réalité, dans la mesure où les données ne sont tout simplement pas disponibles concernant tous les cas de déplacement. Ces « angles morts » occultent notre compréhension du phénomène, entravant ainsi les efforts entrepris pour prévenir ces mouvements de population à l'avenir et fournir une assistance et une protection efficaces aux personnes affectées.

Graphique 1.1: Nombre total de personnes déplacées par les conflits, la violence et les catastrophes en Afrique en 2015

	Nouveaux déplacements jan - déc 2015	Nombre total de PDI fin 2015
CONFLITS	2,4 millions	12,4 millions
CATASTROPHES*	1,1 million	?

\* Catastrophes provoquées par des aléas naturels soudains

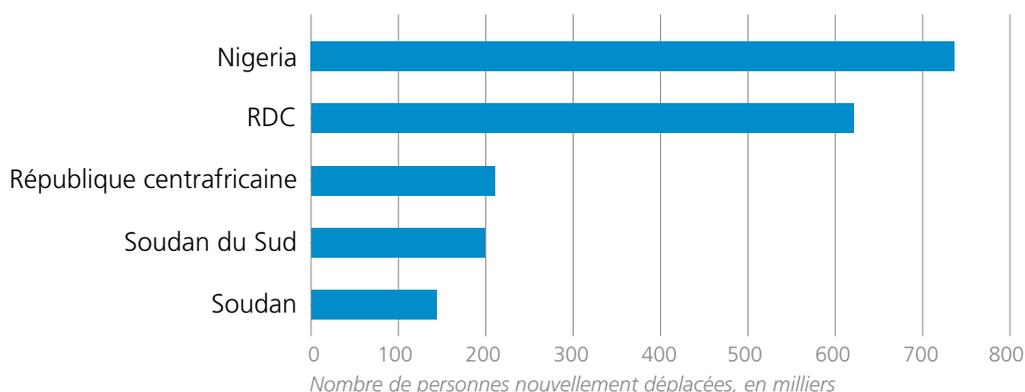
# NOUVEAUX DÉPLACEMENTS

## Les personnes qui ont fui les conflits et la violence en 2015 et 2016

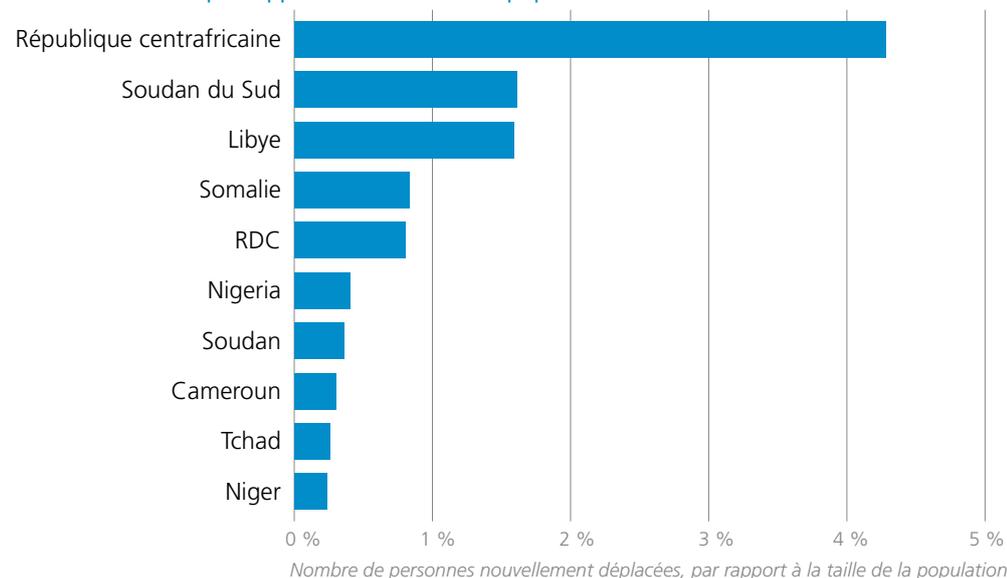
En 2015, les conflits ont contraint plus de 2,4 millions de personnes à fuir leur foyer dans 14 pays d’Afrique, ce qui place cette dernière au deuxième rang des continents les plus touchés par les déplacements liés à la violence armée, juste après le Moyen-Orient. Le Nigeria totalisait plus de 30 % de ces mouvements de population et la République démocratique du Congo (RDC) 25 %. Comme le montre le graphique 1.2, la violence a forcé plus de 736 000 personnes à quitter leur foyer au Nigeria durant l’année, soit bien plus que dans les autres pays africains.

Le fait que, dans certains pays, les personnes nouvellement déplacées en 2015 représentent une part significative de la population totale est révélateur de l’ampleur du défi qui attend les gouvernements nationaux : en République centrafricaine (RCA), elles représentaient plus de 4 % de la population et, en Libye et au Soudan du Sud, presque 2 % (cf. graphique 1.3).

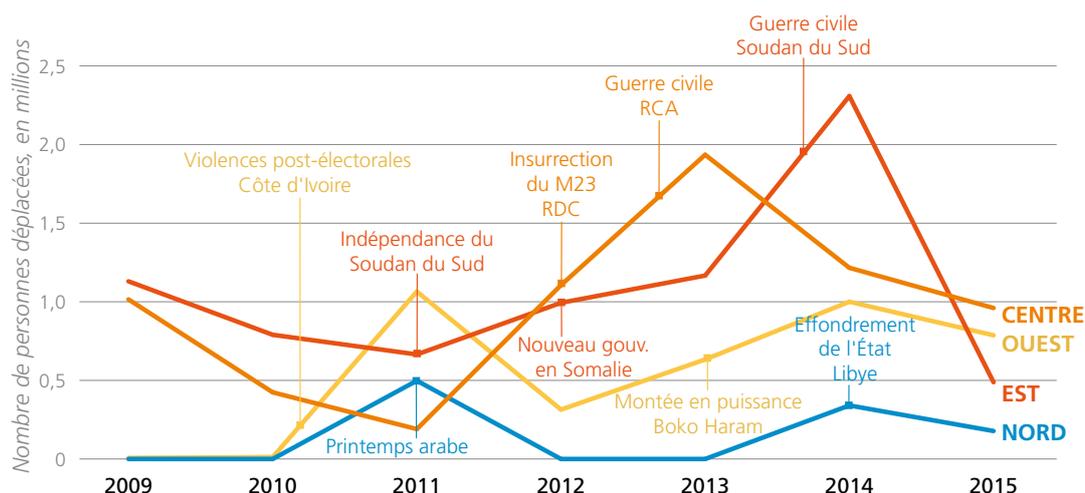
Graphique 1.2 : Pays ayant enregistré le plus grand nombre de nouveaux déplacements liés aux conflits en 2015



Graphique 1.3 : Pays ayant enregistré le plus grand nombre de nouveaux déplacements liés aux conflits et à la violence en 2015 par rapport à la taille de leur population



Graphique 1.4 : Nouveaux déplacements causés par les conflits et la violence en Afrique, 2009-2015



Note : Les chiffres des déplacements causés par les conflits et la violence en Afrique australe sont indéterminés.

Au niveau sous-régional, les schémas de déplacement observés au cours des sept dernières années reflètent les vagues successives de conflits qui ont agité le continent (cf. graphique 1.4). La violence et l'insécurité en Somalie, au Soudan du Sud et au Soudan ont contribué à maintenir des niveaux de déplacement élevés en Afrique orientale. Le nombre de personnes touchées a chuté à la suite d'évolutions positives survenues en 2011 et 2012, avant de remonter après la reprise des combats au Soudan du Sud en décembre 2013. Après avoir atteint des sommets en 2014, les nouveaux déplacements ont connu une forte baisse, essentiellement au Soudan du Sud. Cependant, cette décrue ne s'est pas accompagnée de retours massifs, ce qui suggère que les personnes les plus exposées à la violence avaient déjà quitté leur foyer et étaient incapables de rentrer chez elles. Le Soudan du Sud, le Soudan et la RDC faisaient partie des dix pays les plus touchés par les nouveaux déplacements internes à l'échelle mondiale durant le premier semestre de 2016 (cf. la section « Pleins feux »). La Somalie a vu d'anciens réfugiés rentrer au pays pour y finir déplacés en 2016. En effet, plus de 24 600 Somaliens ont été rapatriés du Kenya entre janvier et octobre 2016, en vertu d'un accord entre l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et les gouvernements kenyan et somalien<sup>1</sup>. La plupart ont regagné Baidoa, Kismaayo, Luuq et Mogadiscio, où ils vivent actuellement en situation de déplacement<sup>2</sup>.

En Afrique centrale, de nouvelles vagues de déplacements ont suivi les regains successifs de violence en RDC et le conflit qui a éclaté en RCA à la fin de 2012. En Afrique de l'Ouest, les pics observés ont coïncidé avec la crise post-électorale qui a déchiré la Côte d'Ivoire en 2010-2011 et, à partir de 2013, la montée de la violence provoquée par l'insurrection de Boko Haram au Nigeria. Peu de données sont disponibles concernant les nouveaux déplacements causés par les conflits en Afrique du Nord. Néanmoins, les chiffres les plus élevés ont été enregistrés au lendemain des soulèvements du Printemps arabe en 2011 et des événements qui ont marqué la Libye en 2014. Le nombre de déplacements causés par les conflits ou la violence en Afrique australe reste indéterminé.

## Des déplacements continus alimentés par les dynamiques régionales

# AFRIQUE CENTRALE ET ORIENTALE

La RDC, le Soudan du Sud et le Soudan sont le théâtre de trois des plus grandes crises de déplacement interne, non seulement en Afrique, mais aussi dans le monde. Avec la RCA voisine, ces pays abritaient à la fin de 2015 plus de 6,8 millions de personnes déracinées par les conflits et la violence. Ce chiffre équivaut à la moitié des personnes déplacées internes du continent et à un sixième de la population affectée à l'échelle mondiale. Près de 1,2 million de personnes ont été nouvellement déplacées dans ces quatre pays au cours de la seule année 2015 et le climat de violence et de troubles s'est poursuivi durant la première moitié de 2016.

En RDC, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies, environ 517 000 personnes ont fui l'insécurité causée principalement par les opérations militaires menées contre des groupes armés dans l'est du pays au cours des neuf premiers mois de 2016<sup>3</sup>. Au Soudan, 13 ans après le début du conflit au Darfour, environ 192 000 personnes déplacées ont été signalées dans cette partie du pays ainsi qu'au Sud-Kordofan et au Nil bleu entre janvier et la fin du mois d'août<sup>4</sup>. Malgré la signature d'un accord de paix entre l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et le Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition en août 2015, la reprise des affrontements dans la capitale sud-soudanaise de Juba et dans d'autres localités du pays a provoqué le déplacement de près de 96 000 personnes entre janvier et août<sup>5</sup>.

Si chaque contexte est complexe et unique, dans ces quatre pays, les facteurs de déplacement sont étroitement liés les uns aux autres, contribuant à la persistance d'une crise aussi bien régionale que nationale. La perméabilité des frontières, le manque d'infrastructures et l'absence de coordination entre États permettent aux groupes armés de se déplacer assez facilement d'un pays à l'autre et entravent la protection des civils<sup>6</sup>. L'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a déplacé des centaines de milliers de personnes dans tous ces pays au cours des cinq dernières années<sup>7</sup>. En août 2015, on dénombrait plus de 180 000 déplacés et plus de 19 000 réfugiés dans les zones où sévit le groupe armé, selon les estimations d'OCHA<sup>8</sup>.

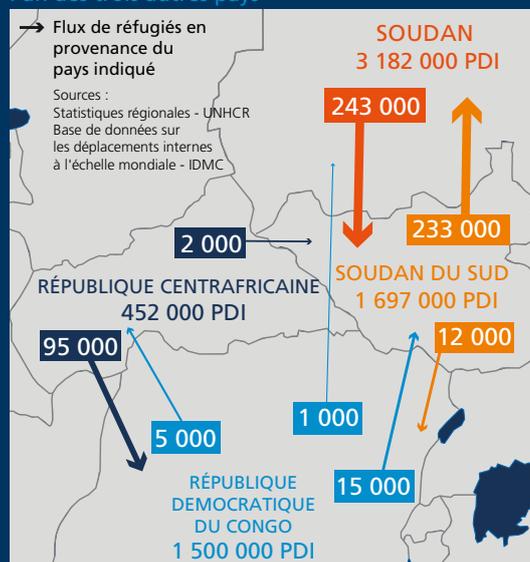
De nombreuses personnes incapables de trouver refuge dans leur propre pays ont également été amenées à franchir les frontières. En septembre

2016, plus de 660 000 réfugiés originaires des quatre pays mentionnés vivaient dans l'un des trois autres (cf. carte)<sup>9</sup>. Dans les pays ayant déjà des difficultés à répondre aux besoins des PDI, un afflux de réfugiés risque de provoquer des mouvements de population en chaîne au fur et à mesure de la raréfaction des ressources et de la montée des tensions dans la région. Dans les pays d'accueil, des épisodes de violence forcent parfois les réfugiés à regagner leur patrie<sup>10</sup>. Situation plus complexe encore, en raison d'un contentieux au sujet de la délimitation de la frontière internationale séparant le Soudan et le Soudan du Sud, le statut d'environ 82 000 personnes déplacées dans la région disputée d'Abiyé reste indéterminé, ce qui complique leurs efforts pour obtenir protection et assistance.

En outre, l'insécurité alimentaire très répandue dans ces quatre pays peut être à la fois une cause et une conséquence de la violence et des déplacements<sup>11</sup>. Les catastrophes causées par des aléas naturels ne font qu'exacerber ces problèmes : depuis 2009, elles ont obligé plus de 1,5 million de personnes à fuir leur foyer.

Dans chacun de ces pays, le problème du déplacement ne peut être réglé efficacement sans tenir compte des États voisins. Une meilleure compréhension des causes et conséquences de ce phénomène passe par une stratégie plus régionale de collecte, de partage et d'analyse des données.

Graphique 1.5 : Ressortissants de RCA, RDC, Soudan du Sud et Soudan vivant en tant que réfugiés dans l'un des trois autres pays



# NOUVEAUX DÉPLACEMENTS

## Les personnes qui ont fui les catastrophes en 2015 et 2016

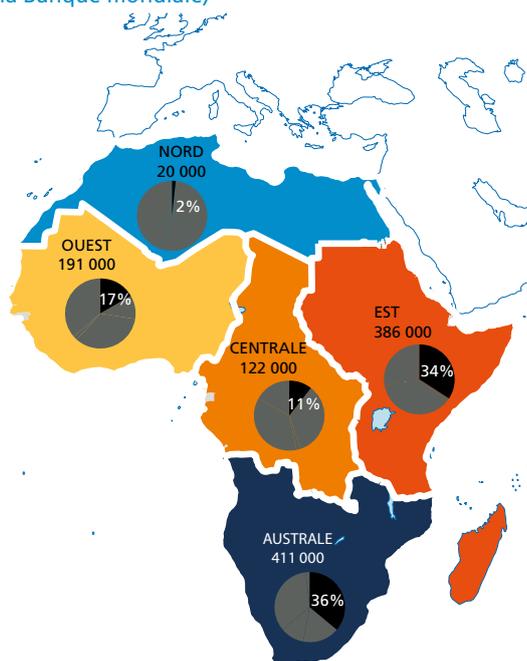
En 2015, les catastrophes causées par des aléas naturels soudains ont chassé de chez elles 1,1 million de personnes dans 33 pays africains. Avec plus de 410 000 personnes déracinées, l'Afrique australe a été particulièrement touchée. En Afrique orientale et en Afrique de l'Ouest, plus de 386 000 et plus de 190 000 personnes respectivement ont dû fuir leur foyer (cf. graphique 1.6).

L'ampleur des déplacements causés par les aléas naturels soudains dépend en grande partie de l'emplacement des maisons dans des zones exposées et de la vulnérabilité de la population aux chocs et aux contraintes susceptibles de rendre leurs logements inhabitables, de perturber ou détruire leurs moyens de subsistance et de leur laisser peu de choix pour remédier en toute sécurité à leur situation.

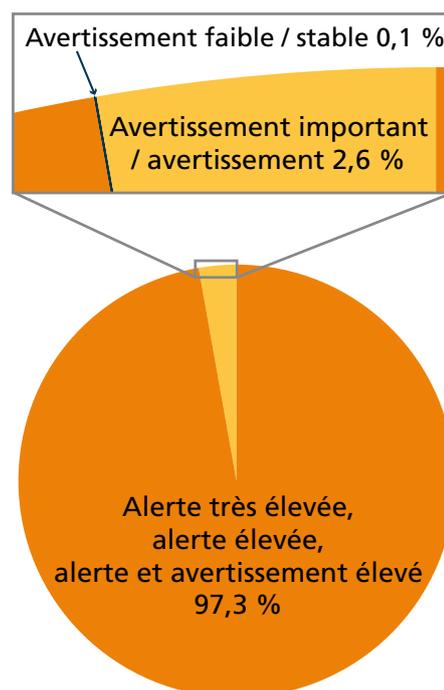
Des considérations à la fois économiques et politiques entrent en ligne de compte dans

le deuxième terme de l'équation, à savoir le problème de la vulnérabilité. Compte tenu de la pauvreté qui touche près de 330 millions d'Africains, souvent les communautés disposent de peu de ressources pour sécuriser les habitations ou se relever rapidement après le déplacement<sup>12</sup>. Les lignes de fracture qui exposent certains pays aux crises réduisent la capacité – et parfois la volonté politique – des autorités de protéger les habitants des effets des aléas naturels. Fait révélateur, sur les 20 pays africains ayant connu le plus grand nombre de nouveaux déplacements liés aux catastrophes en 2015, 18 occupent le bas de l'échelle de l'indice de développement humain des Nations Unies<sup>13</sup>. En outre, 97 % des personnes déplacées par des catastrophes cette année-là vivaient dans des pays occupant les quatre catégories les plus à risque au sein du classement des États fragiles publié par l'organisme Fund For Peace : alerte très élevée, alerte élevée, alerte et avertissement élevé (cf. graphique 1.7)<sup>14</sup>.

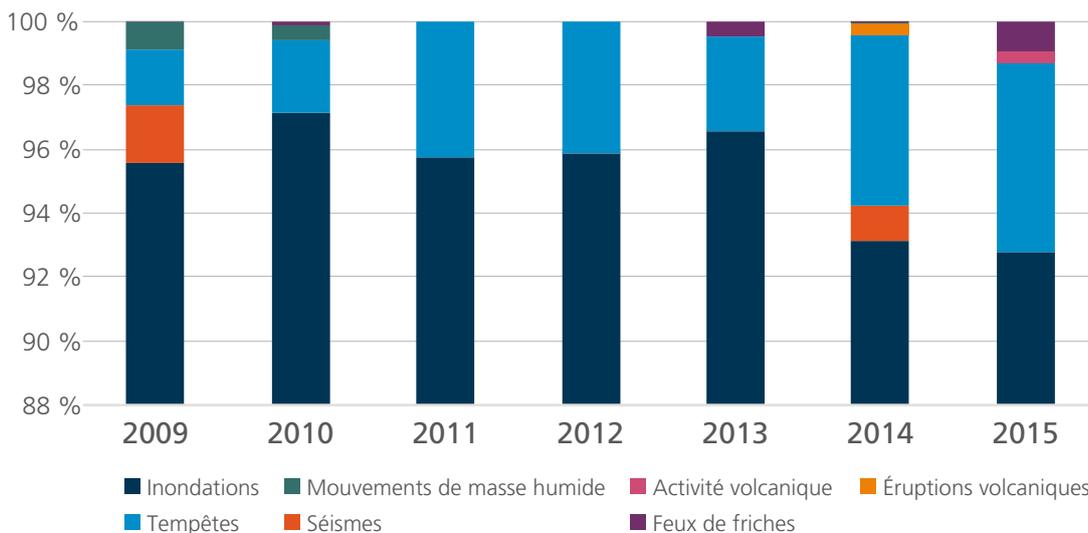
Graphique 1.6 : Personnes nouvellement déplacées par des catastrophes en Afrique en 2015, classées en fonction des sous-régions (telles que définies par la Banque mondiale)



Graphique 1.7 : Nouveaux déplacements liés à des catastrophes en Afrique en 2015, classés selon les catégories de l'Indice des États fragiles



Graphique 1.8 : Nouveaux déplacements liés à des catastrophes en Afrique entre 2009 et 2015, classés par type d'aléa



## Inondations : le principal facteur à l'origine des déplacements liés à des catastrophes soudaines en Afrique

Les inondations ont obligé plus de 14 millions de personnes à fuir leur foyer en Afrique entre 2009 et 2015, soit plus que la population totale du Zimbabwe. Ce chiffre équivaut à 5000 individus déplacés en moyenne par jour. Ce phénomène naturel est le principal facteur à l'origine des déplacements liés à des catastrophes chaque année, lui qui est systématiquement responsable d'au moins 90 % de ces mouvements de population (cf. graphique 1.8). En 2015, plus d'un million de personnes ont été touchées (cf. graphique 1.9).

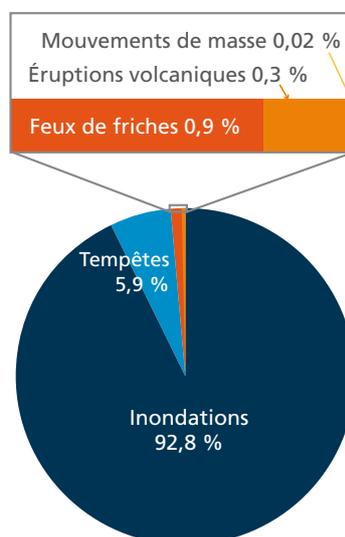
Cette tendance s'est poursuivie au cours de la première moitié de 2016, période durant laquelle les inondations ont contraint 56 000 personnes à quitter leur habitation et leurs terres dans sept régions d'Éthiopie. Fin juillet 2016, plus de 50 000 d'entre elles auraient regagné leurs lieux d'origine après la décrue<sup>15</sup>.

De fortes variations pluviométriques peuvent déboucher sur une alternance de périodes d'inondations et d'épisodes de sécheresse. Ainsi, le Malawi qui, proportionnellement à la taille de sa population, avait été le pays d'Afrique le plus touché en 2015 par les déplacements liés aux inondations, a connu la sécheresse au début de 2016, comme la plupart de ses voisins d'Afrique australe (cf. la section « Pleins feux »). La sécheresse, qui met à rude épreuve les moyens de subsistance pastoraux et agricoles et

menace la sécurité alimentaire, représente elle aussi un important facteur de déplacement. Néanmoins, comme nous le verrons dans la deuxième partie de ce rapport, peu de données sont disponibles au sujet de ce phénomène.

Le changement climatique, conjugué à une plus grande exposition et vulnérabilité de la population à ses effets, devrait accroître les risques de déplacement à l'échelle mondiale au cours des prochaines années et décennies, à mesure que les phénomènes météorologiques extrêmes gagnent en fréquence et en intensité<sup>16</sup>. Pour le XXI<sup>e</sup> siècle, les projections climatiques tablent sur une augmentation des épisodes de sécheresse et de fortes pluies en Afrique australe et de l'Est, sur des précipitations plus intenses en Afrique de l'Ouest et sur des vagues de chaleur plus fréquentes en Afrique du Nord<sup>17</sup>.

Graphique 1.9 : Nouveaux déplacements liés à des catastrophes en Afrique en 2015, classés par type d'aléa



# LE MALAWI

## Un tableau incomplet de l'impact des inondations

Environ 80 % de la population du Malawi vit de l'agriculture, ce qui la rend extrêmement vulnérable aux cycles récurrents d'inondations et de sécheresses<sup>18</sup>. En janvier 2015, des inondations saisonnières ont causé des dommages agricoles importants et déplacé plus de 336 000 personnes. Les eaux de crue ont emporté le bétail, détruit des milliers de bâtiments, de maisons et de biens et endommagé routes, ponts, systèmes d'irrigation, écoles et établissements de santé<sup>19</sup>.

Bien qu'il se soit agi du dixième plus important déplacement lié aux catastrophes au monde en 2015, nous ne savons pas avec précision ce qu'il est advenu des personnes affectées. Les districts les plus touchés comptaient également parmi les plus pauvres du pays et la plupart des personnes restées sans abri devaient reconstruire leur maison ou rétablir leurs moyens de subsistance<sup>20</sup>. Un grand nombre (160 000 personnes au total) ont trouvé refuge chez des proches<sup>21</sup>. Les données disponibles ne permettent pas de savoir ce qu'elles sont devenues à partir de ce moment-là, étant donné que les activités de suivi se sont concentrées sur les PDI établies dans des camps et sites officiels.

Quatre mois après les inondations, 107 000 personnes vivaient encore dans 131 camps de déplacement : 85 % étaient originaires des

districts de Nsanje et de Chikwawa, et 64 % ont indiqué que leur maison avaient été complètement détruite ; 94 % et 56 % respectivement des déplacés originaires de Nsanje et Chikwawa ont déclaré être dans l'incapacité de rentrer chez eux, invoquant le risque de nouvelles inondations et d'autres aléas<sup>22</sup>. En septembre 2015, un nombre indéterminé de personnes vivaient encore dans dix camps sur ces deux districts<sup>23</sup>. Elles s'étaient vu attribuer de nouvelles terres où s'établir, mais certaines ont été jugées inadaptées<sup>24</sup>.

En octobre 2016, soit plus de 18 mois après les inondations, des centaines de personnes déplacées à Nsanje cherchaient encore à obtenir des terres dans une autre localité pour pouvoir s'y installer de façon permanente<sup>25</sup>. Les données disponibles ne permettent pas de savoir combien ont pu trouver des solutions durables à leur déplacement, soit en rentrant chez elles, soit en s'établissant dans une autre partie du pays.

En 2016, la pire sécheresse agricole qu'ait connue l'Afrique australe en 35 ans a provoqué une grave pénurie alimentaire au Malawi et dans toute la région. Ce phénomène devrait avoir des répercussions humanitaires importantes et durables, réduisant encore davantage la capacité d'adaptation des familles et augmentant ainsi la probabilité de déplacements à l'avenir<sup>26</sup>.

Des personnes déplacées par les inondations se précipitent vers une embarcation de sauvetage des Forces de défense du Malawi. Makalanga, au Malawi. Photo: Arjan van de Merwe/PNUD, janvier 2015



# CHIFFRE GLOBAL

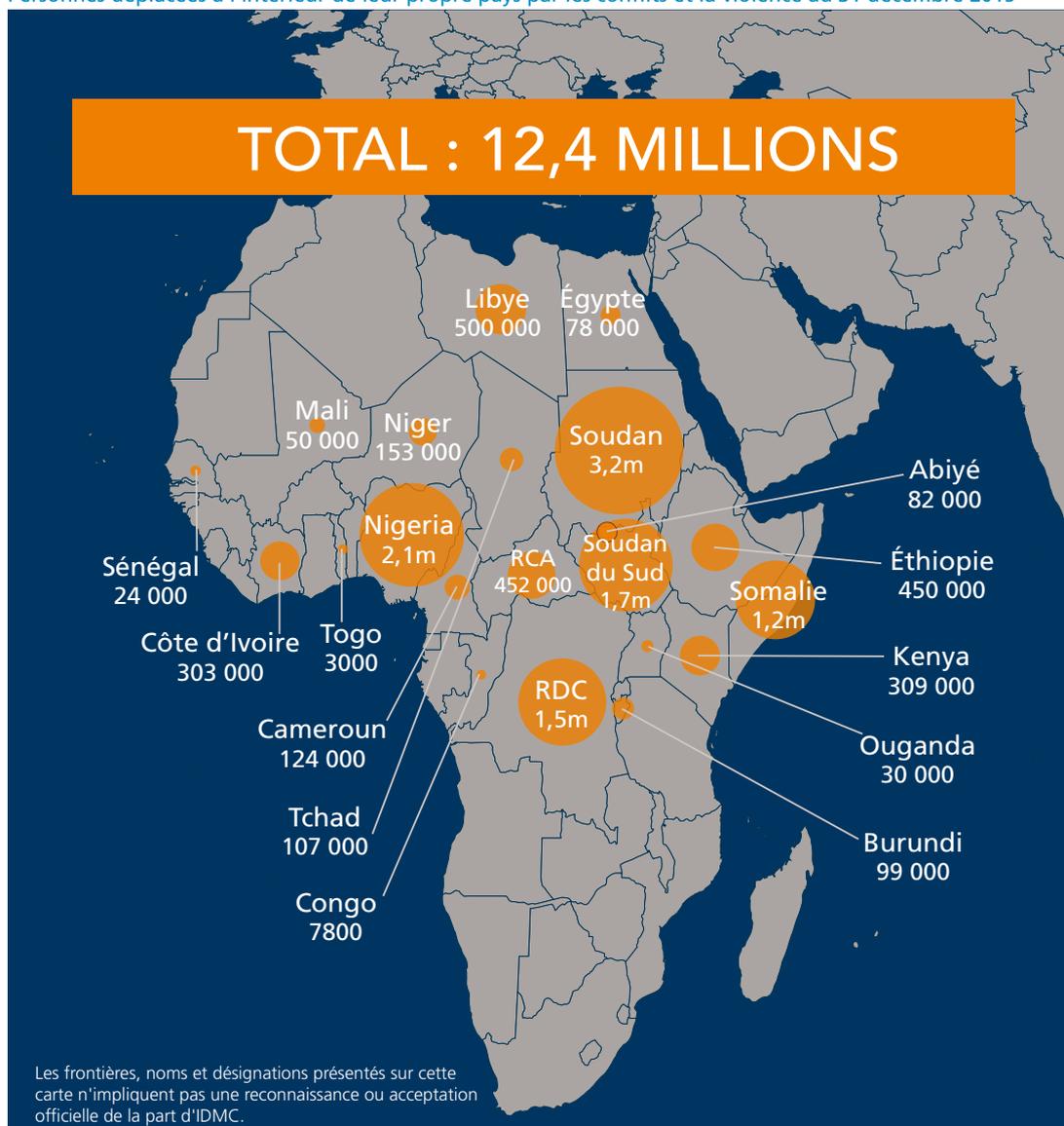
## Personnes vivant en situation de déplacement à la fin de 2015

Fin 2015, près de 12,4 millions de personnes vivaient en situation de déplacement en Afrique du fait des conflits et de la violence. Ce chiffre, supérieur à la population de Kinshasa dans son ensemble, représente 30 % du nombre total de PDI à l'échelle mondiale (cf. carte). C'est également plus du double de la population de réfugiés d'Afrique (cf. graphique 1.10). Compte tenu du manque de données, il nous est impossible d'estimer le nombre cumulé de personnes déplacées du fait des catastrophes et d'autres facteurs, comme nous le verrons ci-dessous.

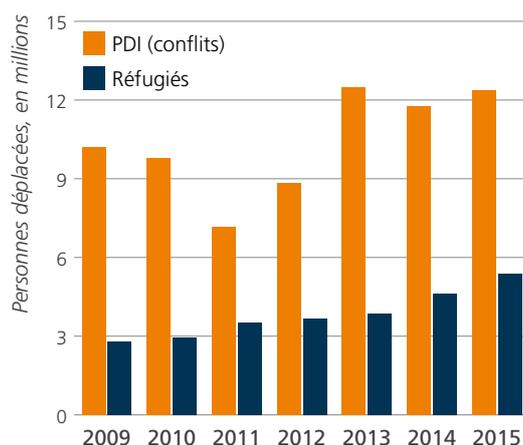
**Le nombre de déplacés reste résolument élevé en raison de conflits prolongés**

Malgré des variations au sein des sous-régions, le nombre total de PDI en Afrique est resté relativement stable au cours de la dernière décennie (cf. graphique 1.11). Cette tendance souligne le caractère extrêmement complexe des déplacements sur le continent. Le nombre de personnes touchées est l'un des plus élevés de la planète. La

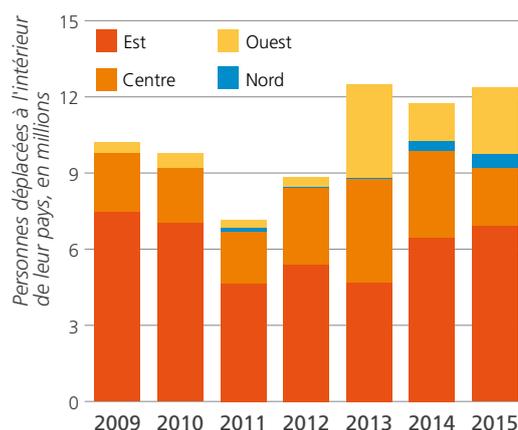
Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays par les conflits et la violence au 31 décembre 2015



Graphique 1.10 : Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays par les conflits et la violence en Afrique entre 2009 et 2015, par rapport aux réfugiés



Graphique 1.11 : Nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays par les conflits et la violence en Afrique entre 2009 et 2015, par sous-région



Note : Le nombre de personnes déplacées par les conflits et la violence en Afrique australe est indéterminé.

RDC et le Soudan figurent chaque année parmi les dix États abritant les plus importantes populations de PDI au monde depuis 2003, tout comme le Soudan du Sud depuis son indépendance en 2011. Ce triste palmarès révèle une réalité bien sombre : celle de conflits prolongés forçant de nombreuses personnes à fuir plus d'une fois.

Comme cela a été le cas au cours de six des sept dernières années, l'Afrique orientale abritait plus de la moitié de la population totale de PDI du continent en 2015. Cette situation s'explique essentiellement par les conflits non résolus et l'insécurité auxquels sont en proie la Somalie, le Soudan du Sud et le Soudan. Fin 2015, ces trois pays, ainsi que la RDC et le Nigeria, accueillent plus des trois-quarts de toutes les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays par les conflits et la violence en Afrique. Au vu des nouveaux déplacements observés dans ces cinq pays en 2015 et 2016, il semblerait que les causes du problème restent entières (cf. graphique 1.12).

Pour y remédier, il est nécessaire de bien comprendre le phénomène du déplacement, et en particulier la façon dont les conflits et d'autres facteurs tels que les aléas naturels interagissent, devenant sources de vulnérabilité, de crises et de déplacements (cf. la section « Pleins feux » consacrée au Nigeria).

### La face cachée des chiffres : les déplacements non signalés liés aux conflits

Si les gouvernements et leurs partenaires internationaux fournissent des données de suivi

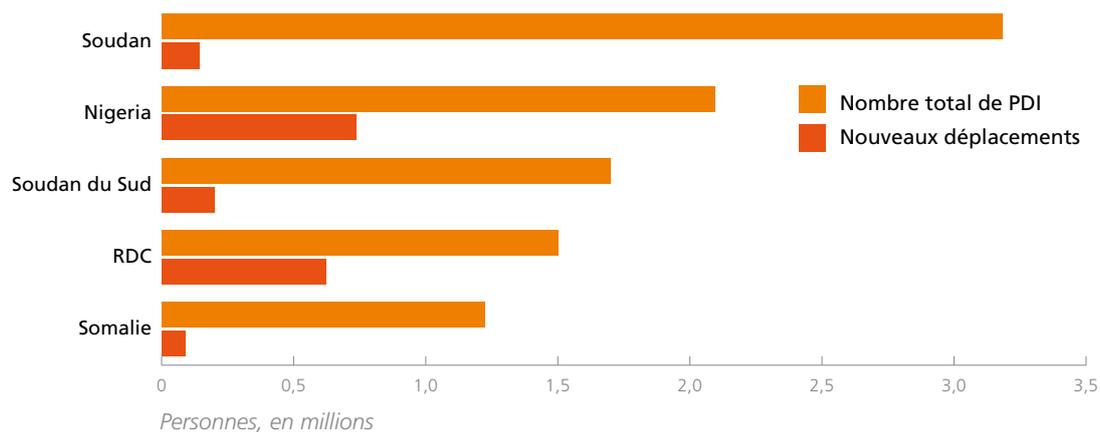
concernant les grandes crises de déplacement causées par les conflits en Afrique, la couverture géographique est souvent incomplète en raison de problèmes d'accès liés à l'insécurité.

Dans le nord-est du Nigeria, des zones entières des États de Borno, Yobe et Adamawa ont été inaccessibles aux équipes de surveillance de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) durant la majeure partie de 2014 et 2015<sup>27</sup>. Lorsque les conditions d'accès se sont améliorées à la mi-2016, d'importants besoins ont été identifiés tant chez les personnes déplacées que dans les communautés d'accueil<sup>28</sup>. Dans certains pays, le suivi est limité à des zones représentant un enjeu particulier pour les autorités nationales, comme le Darfour, le Sud-Kordofan et le Nil bleu au Soudan. Compte tenu du manque de données concernant d'autres localités où des épisodes de violence ont été signalés en 2015, comme le Nil, le Nil blanc et le Kassala, le risque est que d'autres déplacements passent inaperçus<sup>29</sup>.

Dans d'autres cas, on ne dispose pas d'indications suffisantes pour élaborer des estimations mises à jour. La source la plus récente que nous ayons pu utiliser pour l'Algérie remonte à 2004. Les informations publiées depuis par les organismes internationaux et les autorités algériennes sont contradictoires et ne font pas toujours la distinction entre déplacement et migration économique, ce qui les rend inutilisables pour estimer le nombre de PDI<sup>30</sup>.

Même lorsque des chiffres sont disponibles, ils ne donnent généralement aucune information sur le nombre et la situation des personnes qui sont rentrées chez elles ou se sont installées dans

Graphique 1.12 : Pays abritant le plus grand nombre de personnes déplacées par les conflits et la violence à la fin de 2015, comparé aux nouveaux déplacements survenus en 2015



une autre partie du pays. En d'autres termes, il est impossible de savoir dans quelle mesure ces PDI ont pu remédier durablement à leur situation. De même, les données « instantanées » ne rendent pas pleinement compte des cas de déplacements multiples, qu'ils soient pendulaires, secondaires ou autres.

En RDC, de nombreuses personnes doivent faire l'aller-retour entre leur foyer et leur site de déplacement, ou sont contraintes de fuir de nouveau et de laisser leur lieu de refuge temporaire lorsque l'insécurité ressurgit<sup>31</sup>. Étant donné que les décomptes mensuels ne quantifient pas ces types de mouvements, les gouvernements et leurs partenaires internationaux ne disposent pas d'une base complète sur laquelle fonder une réponse adaptée aux besoins des populations touchées. En outre, en RDC comme ailleurs, peu d'informations sont disponibles concernant le nombre et les besoins des personnes déplacées vivant dans des communautés d'accueil plutôt que dans des camps.

## PDI invisibles : les personnes déplacées par les catastrophes

Les estimations présentées dans ce rapport concernant les déplacements liés à des catastrophes se basent sur les cas cumulés de nouveaux déplacements survenus en 2015. Si très peu d'informations sont disponibles concernant le nombre de personnes vivant toujours en situation de déplacement à la fin de l'année du fait de catastrophes antérieures, il est probable que ces chiffres soient conséquents, si l'on s'en tient aux données existantes. Malheureusement, à l'heure actuelle, il nous est impossible d'estimer

le nombre total cumulé de personnes déplacées par les catastrophes, comme nous le faisons pour les populations déplacées par les conflits.

Quelle que soit la cause du déplacement, les données relatives au nombre de PDI et à leurs besoins se font de plus en plus rares à mesure que le déplacement se prolonge. L'idée préconçue selon laquelle les déplacements liés aux catastrophes seraient temporaires et de courte durée ne fait qu'aggraver la pénurie d'informations. Certes, en fonction de la nature et des effets des catastrophes, une grande partie des personnes ayant pris la fuite peuvent être en mesure de regagner rapidement leur foyer. Mais lorsqu'ils sont frappés de façon soudaine, les sinistrés ont tendance à se disperser et à se déplacer à plusieurs reprises, ce qui complique les activités d'identification et de suivi. Même lorsqu'ils parviennent à rentrer chez eux, ils n'arrivent pas toujours à se relever de cette épreuve et à trouver une solution durable. Si les risques auxquels ils sont exposés ne faiblissent pas, voire empirent, un cercle vicieux fait de vulnérabilité accrue et de déplacements peut se mettre en place.

Les groupes résiduels de personnes incapables de rentrer ou de se réinstaller après une catastrophe majeure, ou d'individus déplacés par des catastrophes localisées récurrentes ou de moindre envergure n'attirent pas la même attention que celle dont bénéficient les PDI au plus fort des déplacements de masse. Résultat : on a tendance à en oublier leur vulnérabilité. Une amélioration de la collecte de données et du suivi dans le temps des personnes déplacées par les catastrophes éviterait que ces dernières ne se retrouvent laissées pour compte et exclues des efforts de relèvement, de réduction des risques de catastrophes et de développement.

# LE NORD-EST DU NIGERIA

De multiples facteurs de déplacement

Le cas du Nigeria illustre combien il est important de comprendre l'ensemble des facteurs qui contribuent au déplacement. Sur les quelque 2,1 millions de PDI estimées dans le pays en août 2016, près de 90 % sont considérées comme ayant fui l'insurrection de Boko Haram<sup>32</sup>. Ce n'est cependant qu'un aspect du problème. Une mauvaise compréhension des causes endémiques profondes des déplacements a donné lieu à une réponse fragmentée et risque de compromettre les efforts qui sont engagés actuellement et qui seront entrepris à l'avenir pour aider les personnes affectées dans leur recherche de solutions durables.

tives d'éducation et de moyens de subsistance<sup>33</sup>. La superficie du Lac Tchad a diminué de 90 % en 45 ans, mettant à rude épreuve les moyens d'existence ainsi que l'accès à l'eau et aux pâturages<sup>34</sup>. L'assèchement de la majeure partie du lac résulte de la combinaison de deux facteurs : l'action de l'homme – dont la construction de barrages sur plusieurs affluents, la mauvaise gestion des ressources en eau et le surpâturage –, et le changement climatique<sup>35</sup>. De plus en plus de personnes ont migré vers le sud le long du bassin du Lac Tchad. Au fil du temps, environ 70 groupes ethniques ont convergé vers cette zone, une situation qui a débouché sur des rivalités pour l'accès aux ressources et, partant, sur des tensions et des conflits. Ces problèmes ont gagné en ampleur et en intensité depuis le début des années 1970<sup>36</sup>.

Selon différentes analyses, l'instabilité qui prévaut depuis longtemps dans le nord-est du Nigeria puise en grande partie sa source dans la frustration des jeunes face au manque de perspec-

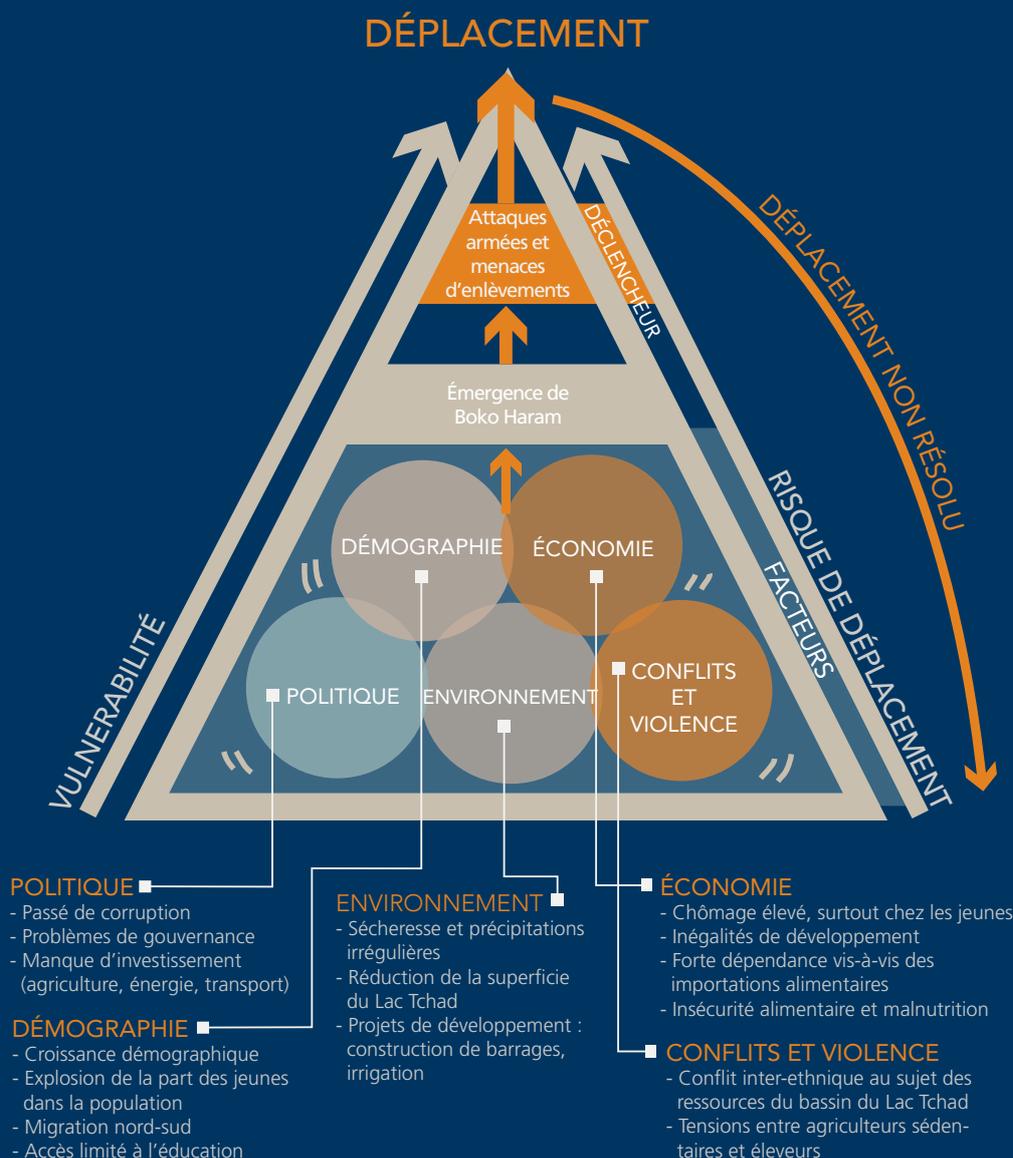
Maryam et ses enfants ont dû quitter leur ville et vivent désormais à Bulabulin. La jeune femme, qui est veuve, veut aller à l'école avec ses enfants. Photo: NRC/Ingrid Prestetun, janvier 2016



D'autres facteurs structurels contribuent également aux déplacements. En raison de problèmes historiques de gouvernance et de corruption<sup>37</sup> et d'un manque d'investissement dans les infrastructures agricoles, énergétiques et de transport, le nord-est du Nigeria se retrouve dépendant des importations de produits alimentaires alors qu'il possède certaines des terres les plus fertiles de la région<sup>38</sup>. Le niveau élevé d'insécurité alimentaire est aggravé par l'absence de programmes d'aide sociale et par les fluctuations du taux de change. Malgré la croissance économique affichée par le Nigeria au cours des dix dernières années, dans le nord-est du pays les indicateurs sociaux restent désespérément médiocres<sup>39</sup>.

Le graphique 1.13 illustre l'interaction entre ces différents facteurs. Il montre qu'au Nigeria les réponses apportées au déplacement ne peuvent pas se permettre de négliger les facteurs économiques, sociaux, politiques et environnementaux qui se sont multipliés au fil du temps, ouvrant la voie aux conflits et à la violence qui forcent la population à fuir. En d'autres termes, la cause apparente des déplacements, à savoir les attaques menées par Boko Haram, n'est que la partie émergée de l'iceberg. En août 2016, plus de 910 000 personnes déplacées avaient regagné leur foyer après les défaites infligées au groupe par l'armée<sup>40</sup>. Les efforts mis en œuvre pour les aider dans leur quête de solutions durables ne seront toutefois efficaces que si l'on s'attaque aux causes profondes, moins visibles, du déplacement.

Graphique 1.13 : Déplacements dans les États du nord-est du Nigeria sur fond d'insurrection de Boko Haram





Subissant les effets du phénomène El Niño, l'Éthiopie connaît l'une des plus graves sécheresses qui soient survenues en un demi-siècle. Les importants déficits pluviométriques (de 50 % par rapport à la moyenne) ont de graves répercussions sur la vie et les moyens de subsistance des agriculteurs et des éleveurs dans l'ensemble du pays.  
Photo : NRC, avril 2016

## PARTIE 2

# HORS DES ÉCRANS RADAR

## Ces PDI oubliées d'Afrique

Jusqu'à présent, l'IDMC a assuré le suivi des déplacements liés aux conflits, à la violence et aux catastrophes déclenchées par des aléas naturels soudains. Les chiffres présentés dans la première partie, aussi alarmants soient-ils, ne rendent pas compte d'autres situations obligeant des milliers, voire des millions d'Africains à abandonner leur foyer et leurs moyens de subsistance.

Depuis quelques années, nous réunissons également des données sur les déplacements liés à d'autres facteurs, dont deux particulièrement pertinents dans le cas de l'Afrique : les projets de développement et les crises à

évolution lente causées par la sécheresse et la modification de l'environnement. Dans ce chapitre, nous expliquerons pour quelles raisons les personnes déplacées dans ces situations devraient être reconnues en tant que PDI et nous examinerons les difficultés rencontrées pour mieux mettre en évidence leurs besoins de protection et d'assistance. Nous discuterons également des enjeux d'une analyse plus complète de leur situation pour les personnes déplacées, les gouvernements responsables de ces populations et les acteurs humanitaires et du développement.

# Personnes déplacées par les CATASTROPHES LIÉES À LA SÉCHERESSE

## Des déplacements difficiles à estimer

Nous n'intégrons pas dans nos estimations les déplacements internes liés aux répercussions de la sécheresse sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, et ce, pour plusieurs raisons. Le concept de sécheresse prend un sens différent en fonction du contexte. C'est une notion plus relative qu'absolue : ce phénomène peut se produire dans des régions à faible comme à forte pluviométrie. Il est difficile d'en déterminer le début et la fin et ses répercussions sont généralement plus diffuses et plus étendues d'un point de vue géographique que celles d'autres aléas naturels.

La sécheresse ne se réduit pas au manque de pluie, même si elle peut être définie en rapport avec le niveau des précipitations : on parle alors de sécheresse météorologique. La sécheresse agricole, elle, renvoie à une humidité des sols insuffisante pour permettre à la terre de supporter les cultures, la croissance du fourrage et le pâturage. La sécheresse hydrologique correspond à des niveaux d'eaux souterraines et de surface inférieurs à la moyenne, qui perturbent la consommation d'eau en milieu urbain, la production d'énergie hydroélectrique et la conservation des écosystèmes, entre autres. Dans ces deux derniers cas, il n'existe pas de relation directe entre sécheresse et niveau des précipitations et les premiers effets mettent parfois du temps à se faire sentir. La sécheresse environnementale, enfin, est une combinaison de tous ces facteurs.

Les effets différés de la sécheresse compliquent encore davantage les efforts déployés pour estimer le nombre de déplacements liés à ce phénomène. À la différence des inondations et des séismes – autant de menaces physiques directes qui provoquent des mouvements de population immédiats –, la sécheresse n'accroît les risques de déplacement que de façon graduelle et indirecte. Ses répercussions n'en sont pas moins considérables : elle érode progressivement la sécurité alimentaire et les moyens de

subsistance des populations vulnérables, au point de les contraindre, en dernier recours, à abandonner leur foyer pour survivre. Ainsi, le déplacement peut se produire des mois après le début de la sécheresse et prend généralement la forme de départs graduels et espacés dans le temps, plutôt que de mouvements massifs de population, ce qui occulte encore plus le phénomène.

Compte tenu de ces impacts différés et diffus, il est plus difficile de distinguer les déplacements forcés des migrations volontaires. Dans les faits, ces mouvements de population ne sont ni totalement contraints, ni totalement libres : ils se situent plutôt sur un continuum. À une extrémité, on trouve les déplacements essentiellement forcés et, à l'autre extrémité, les déplacements essentiellement volontaires, le premier terme mettant l'accent sur les raisons qui dissuadent les personnes affectées de rester, le deuxième insistant sur les facteurs qui les incitent à partir. Le déplacement peut être considéré comme un point de rupture lorsque des mouvements de population anormaux révèlent l'échec des stratégies de survie habituelles face à des conditions extrêmes.

Malgré ces problèmes de distinction, reconnaître aux individus touchés la qualité de « personnes déplacées internes » et non de « migrants volontaires » peut contribuer à mettre l'accent sur leurs besoins d'assistance de la part des gouvernements, des acteurs humanitaires et des organisations d'aide au développement. En 2010, au Niger, de nombreux foyers pauvres confrontés à la faiblesse des précipitations et à la perte de leurs récoltes ont compris que les stratégies de migration habituellement mises en œuvre pour faire face aux pénuries alimentaires saisonnières ne suffiraient pas et ont décidé de se déplacer en milieu urbain à la recherche d'un travail. Le fait d'identifier les facteurs à l'origine de leur déplacement a permis d'attirer l'attention sur leurs besoins d'aide alimentaire d'urgence<sup>41</sup>.

Pour toutes les raisons susmentionnées, très peu de données sont systématiquement collectées au sujet des déplacements liés à la sécheresse.

Lorsque c'est le cas, comme en Somalie et en Éthiopie, les personnes affectées sont enregistrées comme ayant été déplacées par la sécheresse ou par un seul autre facteur, plutôt que par des causes multiples. Cette incapacité à saisir la complexité du contexte de ces déplacements empêche également de comprendre les besoins des populations touchées et de trouver des solutions pour remédier à leur sort.

## Implications des déplacements liés à la sécheresse pour l'Afrique

Conjugués, tous les facteurs précités font que les déplacements liés à la sécheresse sont très peu signalés, ce qui limite la capacité des gouvernements et des organismes d'aide à en analyser les tendances et à prendre des mesures efficaces et rapides pour en prévenir ou en atténuer les effets (cf. la section « Pleins feux » consacrée à l'Éthiopie, pays qui fait figure d'exception). Cette absence de visibilité est particulièrement préoccupante dans certaines sous-régions comme la grande Corne de l'Afrique, où la sécheresse est un problème récurrent qui sape la capacité d'adaptation des populations et les rend de plus en plus vulnérables chaque année<sup>42</sup>.

L'Afrique est particulièrement sujette à la sécheresse et aux catastrophes qui peuvent en résulter. L'augmentation des températures, la baisse des précipitations et la fréquence accrue des sécheresses sont devenues monnaie courante ces dernières décennies<sup>43</sup>. Sachant que l'essentiel de la production alimentaire repose sur des cultures pluviales et que la plupart des agriculteurs sont pauvres en terres et en ressources, de larges pans de la population sont fortement exposés et vulnérables aux répercussions des pressions sur l'environnement<sup>44</sup>. Un tiers de la population d'Afrique vit dans des zones menacées par la sécheresse et est exposé aux effets de ce phénomène<sup>45</sup>.

Les déplacements liés à la sécheresse ont des effets négatifs sur la sécurité alimentaire. Comme on a pu le constater dans plusieurs pays africains en 2015 et 2016, l'insécurité alimentaire peut se dégrader lorsque les mouvements de population restent sans solution, l'absence des agriculteurs perturbant la plantation et la récolte<sup>46</sup>. Cette situation, en retour, accroît le risque de nouveaux déplacements.

La sécheresse peut également exacerber les risques d'autres dangers environnementaux, eux-mêmes sources de déplacements. Les températures élevées et les conditions arides qui caractérisent ce phénomène peuvent provoquer des feux de friches. Des incendies ont ainsi contraint plus de 18 000 personnes à fuir leur foyer entre 2013 et 2015. La sécheresse accroît également le risque d'inondation, la terre aride n'étant plus en mesure d'absorber les fortes pluies. Lorsqu'elle devient récurrente, elle peut participer, à plus long terme, à la dégradation de l'environnement, notamment à l'érosion accrue des sols, à la détérioration des zones de pâturage, à la déforestation et à la perte de biodiversité. Cette dégradation du milieu peut obliger les populations vulnérables à chercher d'autres moyens de subsistance et endroits où vivre.

Enfin, dans de nombreux pays, la sécheresse, à l'instar d'autres aléas naturels, alimente les conflits et en aggrave les conséquences, notamment en termes de déplacements (cf. la section « Pleins feux » consacrée au Nigeria)<sup>47</sup>.

Il est important de comprendre ces dynamiques et leurs effets sur les mouvements de population. En effet, les facteurs et les répercussions de la sécheresse sont étroitement liés à l'action de l'homme et, en tant que tels, peuvent être influencés par des choix politiques. La recherche que nous avons menée dans la Corne de l'Afrique met en évidence un ensemble de facteurs d'origine humaine, allant de la taille et de la composition des troupeaux aux rapatriements de fonds, qui, conjugués à la sécheresse, contribuent au déplacement des éleveurs loin de leurs moyens de subsistance traditionnels<sup>48</sup>. Grâce à une compréhension plus globale des facteurs à l'origine des déplacements liés à la sécheresse, les gouvernements et leurs partenaires seraient en mesure d'identifier des moyens d'action efficaces pour en atténuer les risques et répondre aux besoins des populations touchées.

# L'ÉTHIOPIE

## Comprendre la sécheresse comme un facteur de déplacement

PLEINS  
FEUX  
SUR

La sécheresse liée au phénomène El Niño et les inondations qui ont suivi ont déplacé des centaines de milliers de personnes en Éthiopie en 2015 et au début de 2016. En 2015, le pays a connu l'une de ses pires sècheresses météorologiques en cinquante ans, après deux mauvaises saisons des pluies consécutives<sup>49</sup>. Ce phénomène s'est traduit par le plus faible taux d'humidité des sols en au moins 30 ans, de mauvaises récoltes, un couvert végétal inférieur à la moyenne et de graves pénuries d'eau dans les zones de pâture et de culture.

La destruction des moyens de subsistance, conjuguée à une inflation élevée, a aggravé l'insécurité alimentaire et la malnutrition, en particulier dans le centre et l'est du pays, obligeant de nombreuses personnes à abandonner leur foyer à la recherche de nourriture, d'eau et de travail. Ainsi, entre août 2015 et février 2016, au moins 148 000 personnes ont fui la grave insécurité alimentaire causée par la sécheresse<sup>50</sup>. La siccité a également contribué à exacerber les rivalités pour l'accès aux ressources, lesquelles ont provoqué entre janvier et mai 2016 le déplacement de quelque 246 000 personnes dans la seule région Somali, essentiellement pastorale<sup>51</sup>.

À partir de mars 2016, les fortes pluies qui se sont abattues sur les sols rendus arides par près de 18 mois de sécheresse ont provoqué des crues subites<sup>52</sup>. En août, au moins 56 000 personnes avaient été déplacées, alors que dans d'autres régions, l'insuffisance de pluie aggravait la sécheresse et exacerbait la compétition pour

l'accès aux ressources. Selon le gouvernement éthiopien, 460 000 personnes risquaient d'être déplacées par les inondations en 2016<sup>53</sup>.

La longue sécheresse ayant réduit la capacité de réaction des communautés, au total 9,7 millions de personnes ont été affectées par ces crises récurrentes et nécessitent une aide humanitaire d'urgence dans l'ensemble du pays<sup>54</sup>. L'insécurité alimentaire est en passe de devenir chronique : les zones agricoles recevant des précipitations suffisantes ont en effet diminué de 16 % ces 20 dernières années<sup>55</sup>.

À moins que des mesures efficaces ne soient prises pour renforcer la résilience de la population, à terme, la sécheresse et d'autres aléas climatiques peuvent aggraver les sources structurelles de vulnérabilité et d'exposition aux risques, comme la pauvreté, les tendances démographiques, la faiblesse des institutions et la dégradation de l'environnement.

Certes, les informations disponibles concernant certaines régions du pays et le nombre de personnes déplacées par des facteurs multiples présentent des lacunes<sup>56</sup>. Néanmoins, la collecte et l'analyse de données sur les déplacements liés à des catastrophes soudaines ou à évolution lente ainsi que sur les stratégies d'adaptation, les besoins et les projets des personnes affectées peuvent éclairer les choix politiques de l'Éthiopie afin d'atténuer, aujourd'hui et demain, les impacts de ces phénomènes sur la population.

Une famille traverse le village de Barisle, une zone frappée par la sécheresse, à la périphérie de Djidjiga en Éthiopie. Photo : NRC, avril 2016



# Personnes déplacées par le DÉVELOPPEMENT

## Les projets de développement, facteur de déplacements internes

À l'heure actuelle, les données mondiales sur les déplacements ne rendent pas compte de la situation que vivent les personnes déplacées par des projets de développement et des activités commerciales. Or, en Afrique, comme dans le monde entier, un grand nombre d'individus sont expulsés de leur terre au nom de l'« intérêt public », les États, souvent en partenariat avec des organismes privés, exerçant leur pouvoir d'expropriation afin de favoriser le développement.

Les personnes contraintes de quitter leur foyer et leur terre pour laisser le champ libre à des projets de développement sont considérées comme des PDI. En effet, même si leurs droits à l'indemnisation et au relogement sont pleinement respectés, elles n'ont pas d'autre choix que de partir. La

durée de leur déplacement dépendra du temps qu'il leur faudra pour remédier durablement à leur situation.

Un certain nombre d'instruments juridiques et politiques, africains comme internationaux, reconnaissent cet état de fait. Au niveau continental, la Convention de Kampala, qui est entrée en vigueur en 2012 et est actuellement signée par 40 États africains et ratifiée par 25, reconnaît explicitement les individus déplacés par des projets de développement comme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays<sup>57</sup>. Elle engage les États à faire tout leur possible pour prévenir ce type de déplacement, à explorer toutes les alternatives réalisables en consultation avec les personnes affectées et à étudier l'impact socio-économique et environnemental des projets de développement avant leur mise en œuvre. Comme le Pacte des Grands Lacs avant elle, la convention envisage également d'importantes mesures pour protéger les personnes déplacées par les projets de développement<sup>58</sup>.



Des personnes déplacées fouillent les débris de leurs maisons démolies à Badia-Est, dans l'État de Lagos, au Nigeria. Photo : Andrew Maki, février 2013, <https://flic.kr/p/dXhZmN>

L'adoption par le Kenya d'une loi sur les PDI et la promulgation par le Mozambique d'un décret réglementant les relogements pour cause de projet économique témoignent des efforts engagés au niveau national pour protéger les droits des populations déplacées<sup>59</sup>.

Des entreprises et des banques se sont également engagées à protéger les résidents locaux des effets néfastes des déplacements causés par les projets entrepris ou financés par leurs soins. En vertu de principes généraux, le promoteur est responsable de garantir le respect des droits de l'homme tout au long du projet et l'État est tenu de protéger les individus contre les atteintes commises par les secteurs public et privé, y compris les entreprises et les entrepreneurs<sup>60</sup>. Les grandes banques de développement et plus de 80 institutions financières et établissements bancaires privés, en Afrique et dans le monde entier, ont souscrit à une série de normes minimales couvrant les risques de déplacement liés aux projets de développement.

## De l'importance de comprendre les déplacements causés par le développement

Il est essentiel de comprendre ce phénomène pour s'assurer que les droits de l'homme des personnes affectées soient respectés et que les déplacements ne compromettent pas la réalisation des objectifs du développement.

Les personnes déplacées par les projets de développement voient un certain nombre de leurs droits fondamentaux bafoués. Le fait qu'elles soient expulsées de leur maison représente une violation de leur droit à un logement décent. Le fait qu'elles se retrouvent privées d'accès à la terre et aux ressources naturelles peut porter atteinte à d'autres droits, comme l'accès à la nourriture, à l'eau, aux moyens de subsistance, à l'éducation et aux soins de santé. Leur intégrité physique peut également être menacée si elles s'opposent au déplacement ou s'il est fait usage de la force durant l'expulsion. Il arrive qu'elles subissent d'autres répercussions : dégradation de leur état de santé, mobilité réduite et perte des réseaux de soutien social. Des décennies de recherche montrent que les déplacements causés par les projets de développement mènent à l'appauvrissement et à la marginalisation<sup>61</sup>.

Ce sont souvent les plus vulnérables qui font les frais de cette situation. Les peuples autochtones, les minorités ethniques, les personnes âgées, les femmes et les enfants sont plus exposés et sont affectés de façon disproportionnée par les répercussions de ce type de déplacement<sup>62</sup>. Il en va de même des personnes sans sécurité d'occupation, lorsque les campements spontanés sont démolis, souvent sans préavis ou presque, pour laisser la place à des infrastructures urbaines. Dans d'autres cas, le processus d'expropriation et de déplacement est plus graduel. Il arrive que certaines personnes quittent préventivement leur foyer à l'annonce d'un projet de développement dans le but de limiter les pertes, mais d'autres restent et voient leurs conditions de vie se dégrader, en raison du recul des investissements et de la baisse des prestations de services dans la zone<sup>63</sup>.

## Un phénomène qui compromet la réalisation des objectifs de développement

Les situations décrites ci-dessus sont loin des résultats escomptés par les gouvernements, les institutions financières internationales ou les promoteurs privés lorsqu'ils mettent sur pied des projets de développement, quel que soit le domaine concerné : exploitation minière, production d'énergie, approvisionnement en eau, transport, services sociaux, agriculture ou protection de l'environnement. Les initiatives en matière de développement peuvent profiter à de larges pans de la population, mais si l'on ne tient pas compte de leurs coûts humains et que l'on ne dédommage pas les personnes déplacées, les progrès réels seront surestimés. Pire, ils seront compromis par l'aggravation des inégalités et de la pauvreté et par l'éclatement des communautés qui en résulteront.

Les grands projets menés dans le secteur des énergies à forte intensité de carbone, comme l'extraction pétrolière et l'exploitation houillère, génèrent également des émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement climatique, aggravant les risques de catastrophes et de nouveaux déplacements. Même les initiatives visant à générer des retombées positives pour l'environnement peuvent contraindre des personnes à abandonner leur foyer et leur terre. En Ouganda, un projet privé de compensation des émissions de carbone a expulsé d'une réserve nationale au moins 8000 personnes jouissant de

droits fonciers traditionnels, les empêchant d'accéder aux terres de culture et de pâturage, aux points d'eau et aux produits forestiers dont leur subsistance dépendait. Selon une source, jusqu'à 40 000 personnes auraient été déplacées<sup>64</sup>.

S'ils sont mal organisés, les déplacements et les relogements liés aux projets de développement peuvent se révéler coûteux et avoir des répercussions allant bien au-delà du cercle des personnes directement touchées. Lorsque de tels projets ont échoué à redistribuer équitablement les bénéfices qui en résultent, ils ont suscité par le passé des oppositions, des tensions et des conflits<sup>65</sup>. Dans les zones de réinstallation, des violences intercommunautaires peuvent voir le jour entre les populations locales et les nouveaux arrivants, et les personnes cherchant à faire valoir leurs droits fondamentaux peuvent s'exposer à des abus. De telles situations sont susceptibles de provoquer de nouveaux déplacements.

Malheureusement, trop souvent, les répercussions des projets de développement et des activités commerciales sur les personnes contraintes d'abandonner leur foyer et leurs moyens de subsistance restent méconnues des décideurs politiques, faute de planification, de suivi ou de signalement.

## Améliorer la collecte de données pour de meilleurs résultats en matière de protection et de développement

Quel que soit l'initiateur du projet (autorités publiques, promoteurs privés ou institutions financières internationales), la planification néglige souvent de prendre en compte dès le départ le « facteur déplacement ». En 2016, un audit interne de la Banque mondiale a révélé que « la grande majorité des projets impliquant une réinstallation involontaire qui ont été examinés par le Panel d'inspection avaient sous-estimé les risques de réinstallation »<sup>66</sup>.

Des prévisions excessivement optimistes du nombre de personnes susceptibles d'être déplacées et de devoir rétablir ou améliorer leurs moyens de subsistance peuvent augmenter les coûts réels d'un projet dans le temps, comme dans le cas du barrage de Kandadji au Niger<sup>67</sup>. Parfois, il se peut que les chiffres soient sous-

estimés pour améliorer les chances d'approbation et de financement du projet.

Si les indemnités et les réinstallations devraient être planifiées et budgétisées, souvent, les personnes déplacées n'y ont pas accès. Environ 9000 résidents d'un bidonville de Lagos, au Nigeria, démoli en février 2013 pour laisser le champ libre à un programme de réaménagement urbain ne s'étaient vu offrir aucune indemnité ni sécurité d'occupation plus de deux ans après leur expulsion des lieux<sup>68</sup>.

Une fois qu'un projet est achevé ou qu'une entreprise débute ses activités, il devient encore plus difficile de suivre la situation des personnes qui ont été déplacées. Leur nombre est rarement signalé, les descriptifs de projets ne sont généralement pas publiés et, lorsque c'est le cas, ils ne contiennent pas forcément cette information<sup>69</sup>. Les unités de référence manquent souvent de cohérence : il peut s'agir de foyers, familles, personnes ou cas. La Banque mondiale a indiqué en 2012 que la plupart de ses rapports d'achèvement de projet ne fournissaient pas suffisamment d'informations sur l'issue des réinstallations et il en va généralement de même pour les projets mis en œuvre par d'autres institutions financières multilatérales, sociétés privées et gouvernements<sup>70</sup>.

Le fait de rendre publiques les données disponibles concernant les personnes déplacées par les projets de développement et les activités commerciales en Afrique permettrait une première évaluation de la situation et, ainsi, représenterait un grand pas vers l'amélioration de la protection des populations affectées. Afin de préserver les avancées réalisées en matière de développement, des processus adéquats de consultation, de préparation et d'établissement des coûts devraient également être la norme, et ce, dès le départ pour toutes les nouvelles initiatives impliquant des déplacements inévitables. Les gouvernements et les investisseurs devraient exiger des promoteurs qu'ils apportent une preuve crédible de ces démarches. Ils devraient également s'assurer que le nombre et la situation des personnes affectées font systématiquement l'objet d'un suivi et d'un signalement et que des solutions sont prises pour remédier à leur sort.



Un homme déplacé se repose à l'ombre de son abri à Tombouctou. Le Mali est l'un des huit pays d'Afrique qui ont fourni des estimations sur les déplacements internes en 2015. Photo : NRC/Alex John Beck, février 2015

## PARTIE 3

# AMÉLIORER LA COLLECTE DE DONNÉES SUR LES PDI

## Mettre en lumière les déplacements de l'ombre

Afin de brosser un tableau plus complet des déplacements internes dans le monde et en Afrique, des données de qualité sur les personnes déjà déplacées et sur les nouveaux mouvements de population sont indispensables, et ce, pour chacun des principaux facteurs en cause, qu'il s'agisse des conflits et de la violence, des catastrophes soudaines et à évolution lente ou des projets de développement. Des informations sur les processus responsables de l'augmentation et de la diminution du nombre de PDI sont également nécessaires.

Malheureusement, les données actuellement disponibles sont incomplètes à plusieurs égards (cf. tableau 3.1), ce qui nous empêche d'établir des estimations pour certains des principaux facteurs de déplacement en Afrique, notamment les projets de développement et les phénomènes à évolution lente comme les sécheresses. Nos estimations des déplacements causés par les conflits

et la violence se basent sur un corpus de données bien plus large, mais des lacunes persistent, comme indiqué ci-dessous.

### Estimations prudentes des déplacements causés par les conflits

Pour toutes les situations de déplacement causées par les conflits et par la violence dont nous avons rendu compte en 2015, nous avons été en mesure d'estimer le nombre de PDI à la fin de l'année ainsi que les nouveaux cas de déplacement survenus entre-temps. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur des informations obtenues directement sur le terrain ou sur des déductions tirées de l'augmentation de la population déplacée.

Tableau 3.1 : Données manquantes sur les principaux facteurs de déplacement

 <p>TOUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>  Méthodologies, définitions et unités de mesure incohérentes</li> <li>  Opérations de collecte de données limitées à certains phénomènes</li> <li>  Distinction incohérente entre migrations forcées et volontaires</li> <li>  Diversité des méthodologies utilisées</li> <li>  Suivi irrégulier des PDI en milieu urbain et en dehors des camps</li> <li>  Données non ventilées par âge et par sexe</li> <li>  Collecte de données sur la fin du déplacement limitée</li> <li>  Absence de ressources allouées au suivi des déplacements dans le temps</li> </ul>
 <p>CONFLIT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>  Accès limité par l'insécurité</li> <li>  Manipulation possible des données par les belligérants</li> </ul>
 <p>CATASTROPHE SOUDAINE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>  Mouvements de population souvent complexes et difficiles à suivre</li> <li>  Retour rapide supposé, alors que ce n'est pas toujours le cas</li> </ul>
 <p>CATASTROPHE À ÉVOLUTION LENTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>  Un seul facteur de déplacement supposé dans l'optique de la collecte de données</li> <li>  Difficulté de faire la distinction entre migration forcée et volontaire</li> </ul>
 <p>DÉVELOPPEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>  Nombre de personnes déplacées sous-estimé ou non signalé</li> <li>  Descriptifs de projet non publiés</li> <li>  Absence de suivi une fois le projet achevé</li> </ul>

Il nous est plus difficile d'obtenir des données sur les processus qui mettent fin au déplacement et sur le nombre de PDI qui ont traversé les frontières. De même, peu d'informations sont disponibles concernant le nombre d'enfants nés et de personnes décédées en situation de déplacement.

Sur les 21 pays et territoires africains pour lesquels nous avons fourni des estimations en 2015, seuls huit disposaient de données sur les retours : le Burundi, la Libye, le Mali, le Niger, la RCA, la RDC, le Soudan et le Tchad. Les seules informations concernant les réinstallations dans une autre partie du pays étaient relatives à l'Égypte et aucune donnée n'était disponible s'agissant des personnes déplacées ayant pu s'intégrer localement. Seul le Soudan du Sud disposait de données sur les enfants nés de parents déplacés et aucune information n'était disponible sur les décès survenus durant le déplacement ou sur les PDI qui auraient fui au-delà des frontières (cf. tableau 3.2).

Tableau 3.2 : Résumé des données sur les mouvements enregistrés en 2015 qui influencent le nombre total de personnes déplacées par les conflits ou la violence en Afrique

Flux	Nombre de pays ou territoires pour lesquels des données sont disponibles*
Nouveaux cas de déplacement	14
Retours	8
Intégration locale	0
Installation dans une autre partie du pays	1
Fuite au-delà des frontières	0
Naissances durant le déplacement	1
Décès durant le déplacement	0

\* Sur 21 pays et territoires considérés

# LA CÔTE D'IVOIRE

## Les données au service des solutions durables

PLEINS  
FEUX  
SUR

En 2014, la Côte d'Ivoire a mené un exercice de profilage qui illustre la façon dont les gouvernements peuvent faire appel à l'aide internationale, en cas de besoin, pour réunir les données nécessaires afin d'orienter les initiatives nationales face au déplacement.

Cette opération a été menée conjointement par le ministère du Plan et du Développement, l'Institut national de statistiques et l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, avec le soutien technique du Joint IDP Profiling Service, un service inter-agences. Il a ainsi été possible de dresser le profil de plus de 4000 foyers vivant dans les régions les plus touchées par les déplacements entre 2002 et 2011. L'objectif était de déterminer dans quelle mesure les populations déplacées, les personnes retournées et les réfugiés rapatriés avaient pu remédier durablement à leur situation à la lumière des critères définis dans le Cadre

conceptuel sur les solutions durables du Comité permanent inter-organisations des Nations Unies.

Le rapport de profilage a révélé que plus de 2,3 millions de personnes avaient dû fuir leur foyer depuis 2002, dont environ 301 000 vivaient encore en situation de déplacement à la mi-2014 ; 62 % étaient recensées à Abidjan, où elles comptaient pour la plupart s'intégrer localement. Les personnes déplacées dans l'ouest rural du pays étaient confrontées à l'insécurité physique, notamment à des violences basées sur le genre, et à un certain nombre de problèmes liés à la perte de leurs documents d'état civil. Le gouvernement ivoirien s'est appuyé sur les informations recueillies, qu'elles portent sur les besoins des populations touchées ou sur les obstacles rencontrés, pour élaborer une nouvelle stratégie sur les solutions durables<sup>71</sup>.

Faute de données fiables sur les flux sortants, nos estimations sont intentionnellement prudentes. Lorsque nous recevons des informations indiquant que des personnes déplacées sont rentrées chez elles, se sont intégrées localement ou se sont installées dans une autre partie du pays, nous les soustrayons de nos totaux, que ces personnes aient pu ou non remédier durablement à leur situation.

Si l'on ajoute à cela la diversité des définitions et des méthodologies de suivi utilisées au sein des pays et entre eux, et le manque généralisé de données ventilées par âge et par sexe, on se rend compte que les informations disponibles sont loin d'être exhaustives. En conséquence, il est difficile de présenter aux décideurs politiques et aux intervenants une évaluation précise des besoins des personnes déplacées, des vulnérabilités potentielles de certains groupes spécifiques et des opérations d'aide. L'exemple ci-dessus fait figure d'exception.

### Manque de données sur les déplacements liés aux catastrophes

Compte tenu de la pénurie de données reflétant l'évolution dans le temps des effectifs et des besoins des personnes déplacées par les catastrophes, nos chiffres sont la somme des nouveaux mouvements de population enregistrés au cours d'une année donnée (« flux »), plutôt que le nombre total de personnes vivant en situation de déplacement à un moment donné (« stock »). Ainsi, ils ne tiennent pas compte des personnes toujours déplacées par des catastrophes antérieures, et n'indiquent pas la durée des déplacements. De même, ils ne comptabilisent pas les PDI qui sont rentrées chez elles, se sont intégrées localement, se sont installées dans une autre partie du pays ou ont franchi des frontières internationales pour chercher refuge à l'étranger.

Nous nous efforçons actuellement d'élargir notre collecte de données afin de rendre compte des stocks de population déplacée et des flux sortants, ainsi que des déplacements liés aux catastrophes

à évolution lente. Notre objectif est de dresser un tableau plus complet dépeignant l'évolution des situations de déplacement et permettant d'établir des comparaisons entre les différents cas. À cette fin, les institutions pertinentes devront disposer d'un mandat et de ressources suffisantes pour être en mesure de nous fournir les informations nécessaires.

## Pourquoi les décideurs politiques africains ont besoin de données de qualité

Les gouvernements africains se sont engagés à collecter des données et à les partager dans le cadre des efforts menés pour prévenir les déplacements internes et assurer protection et assistance aux populations touchées – des principes du droit international qu'ils ont intégrés dans leurs législations nationales et dans les cadres régionaux comme la Convention de Kampala (cf. encadré). Ils se sont également engagés à suivre et à communiquer les progrès accomplis à l'échelle nationale et internationale en matière de réduction des risques de catastrophes et de réalisation des objectifs de développement. Il s'agit notamment d'évaluer les avancées réalisées au regard du Cadre d'action de Sendai de 2015, de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes et des Objectifs de développement durable. Rien de tout cela n'est possible sans une vision plus globale des déplacements sur l'ensemble du continent.

Il est crucial de disposer de données fiables sur les mouvements de population pour pouvoir mettre au point une action politique et opérationnelle rapide et ciblée. L'existence de données probantes sur les multiples causes du déplacement et leurs incidences sur les priorités de développement, comme la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé et la protection des groupes vulnérables, peut aider les gouvernements et les organismes d'aide à mettre en place une action plus globale.

Des informations sur le nombre et la situation des personnes déplacées en milieu urbain ou dans des communautés d'accueil (et non seulement dans des sites et camps officiels) et sur la durée du déplacement permettent de mieux adapter les interventions aux besoins des populations touchées. En cas de déplacements récurrents ou prolongés, les personnes affectées sont

confrontées à des besoins, des vulnérabilités et des risques changeants, qui doivent faire l'objet d'un suivi régulier pour adapter les solutions apportées et revoir les prévisions de ressources.

Les mesures de réduction et de gestion des risques et de préparation aux catastrophes ainsi que les systèmes d'alerte précoce reposent eux aussi sur des données fiables. La collecte d'informations de base et la mise en place d'un suivi systématique peuvent aider à mieux saisir les besoins et les stratégies d'adaptation des populations qui voient leurs conditions de vie se détériorer progressivement, comme c'est le cas en période de sécheresse. Cette meilleure compréhension peut, à son tour, orienter l'élaboration de programmes de prévention et de planification préalable. L'identification de mouvements migratoires inhabituels ou plus intenses peut indiquer la nécessité d'agir pour prévenir ou, du moins, atténuer les effets d'une crise.

Enfin, les données de qualité sont importantes pour comprendre les tendances passées et à venir des déplacements ainsi que leurs causes profondes. Elles peuvent également appuyer les choix politiques, comme celui d'investir efficacement dans des mesures pour prévenir les catastrophes, en atténuer les effets et favoriser un relèvement durable. L'étude que nous avons menée dans la Corne de l'Afrique démontre que le manque de données antérieures et actuelles concernant les répercussions de la sécheresse ne permet pas de comprendre pleinement les tendances des déplacements, mais que la modélisation informatique basée sur les éléments disponibles peut être un outil précieux et innovant au service des décideurs politiques (cf. la section « Pleins feux » consacrée à la Corne de l'Afrique).

# ENGAGEMENTS PRIS PAR L'AFRIQUE POUR AMÉLIORER LA COLLECTE DE DONNÉES SUR LES PERSONNES DÉPLACÉES

L'Union africaine (UA) et ses États membres ont pris un certain nombre d'engagements relatifs à la collecte, l'analyse et l'utilisation de données sur les déplacements internes.

La **CONVENTION DE KAMPALA** engage les États signataires à prendre un certain nombre de mesures pour prévenir les déplacements arbitraires et assurer assistance et protection aux personnes touchées, y compris par le biais de systèmes d'alerte précoce et de stratégies de gestion et réduction des risques ainsi que de préparation aux catastrophes. L'UA est également tenue de « partager[r] les informations avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur la situation de déplacement, la protection et l'assistance accordées aux personnes déplacées en Afrique ».

La protection et la réinsertion des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays font partie intégrante de la **POLITIQUE DE RECONSTRUCTION ET DU DÉVELOPPEMENT POST-CONFLIT** de l'UA, qui appelle à l'harmonisation, la coordination et l'échange d'informations.

Le **PILIER HUIT** de la **POSITION AFRICAINE COMMUNE SUR L'EFFICACITÉ HUMANITAIRE DE 2015** reconnaît que « des données crédibles et fiables jouent un rôle important dans le renforcement des capacités de prévision, de prévention, d'intervention et d'adaptation des États » face aux crises humanitaires comme les déplacements. Il exhorte les États à investir dans « la production de connaissances, l'innovation et la recherche » et dans « le renforcement des capacités nationales en ce qui concerne l'utilisation systématique des données existantes et la collecte de nouvelles données, ainsi que l'analyse et le partage de l'information ».

À cela vient s'ajouter le **CADRE POLITIQUE HUMANITAIRE DE L'UNION AFRICAINE**, qui appelle la Commission de l'UA à développer un « réseau d'échange et de communication d'informations avec les acteurs/experts humanitaires et les institutions nationales » chargés d'intervenir pour remédier aux déplacements dans les États de l'UA.

Les membres africains de l'Assemblée générale des Nations Unies ont également reconnu l'importance de collecter et partager les données sur les situations de déplacement, y compris en collaborant avec l'IDMC, dans plusieurs résolutions sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées. La dernière en date remonte à 2015<sup>72</sup>.

## La modélisation des déplacements dans LA CORNE DE L'AFRIQUE

Le simulateur de déplacements et de moyens de subsistance pastoraux est un nouvel outil interactif mis au point par l'IDMC et Climate interactive pour analyser les déplacements des éleveurs liés à la sécheresse et à des facteurs humains.

Sachant que l'ampleur du déplacement dépend du risque qui le provoque mais aussi des nombreux facteurs qui influent sur la vulnérabilité des populations touchées, cet outil modélise une chaîne complexe de causalité partant de faibles niveaux de précipitations pour aboutir au déplacement (cf. graphique 3.1). Il fait appel à la simulation informatique pour produire des estimations des déplacements liés à la sécheresse, estimations qui se sont révélées précises une fois confrontées aux preuves empiriques disponibles.

Ce simulateur a permis d'analyser les déplacements des éleveurs dans certaines zones du nord du Kenya, du sud de l'Éthiopie et du sud de la Somalie. Les résultats obtenus suggèrent que des modélisations similaires pourraient être utiles aux décideurs politiques cherchant à comprendre, prévenir et réduire les déplacements liés aux aléas climatiques dans d'autres contextes.

Le modèle intègre les données historiques disponibles relatives à chaque variable choisie, des précipitations à l'accès aux marchés en passant par les revenus des éleveurs. Il peut être utilisé pour :

- simuler les effets des sécheresses et des inondations sur la qualité et la productivité des pâturages ainsi que sur la santé du bétail et en mesurer les répercussions sur les moyens de subsistance pastoraux
- comparer les résultats des simulations concernant l'ampleur et les schémas des déplacements internes et transfrontaliers avec les données historiques
- éclairer les programmes de préparation aux catastrophes en prévision de sécheresses ou d'inondations
- étudier les effets potentiels du changement climatique ou des interventions humanitaires et d'aide au développement sur la sécurité alimentaire, les déplacements, la résilience et les revenus des éleveurs.

Graphique 3.1 : Représentation schématique de la dynamique des déplacements pastoraux



## IDMC : un rôle à jouer dans l'amélioration des données sur les déplacements internes en Afrique

Comme en témoignent les données et les renseignements présentés dans ce rapport, le suivi des déplacements a connu de réels progrès au cours des trente dernières années. Certains chiffres, estimations et analyses n'auraient même pas pu être produits il y a dix ans. Néanmoins, comme nous l'avons indiqué plus haut, d'importantes lacunes subsistent, qui nous empêchent de brosser un tableau complet des déplacements internes en Afrique.

Nous pouvons offrir à l'UA, aux communautés économiques régionales et aux gouvernements nationaux une assistance, des conseils et des outils analytiques pour combler ce manque d'informations et, ainsi, permettre une prise de décision éclairée sur la prévention des déplacements et la mise en place d'interventions en faveur des personnes touchées. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un protocole d'accord signé en 2013 entre la Commission de l'UA et le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), prévoyant une collaboration étroite entre les deux organismes sur les questions humanitaires. La coopération envisagée porte notamment sur le renforcement des capacités pour réduire les risques de catastrophes, répondre aux urgences humanitaires, réunir des données sur les déplacements, renforcer les politiques sur la protection des droits des personnes affectées et promouvoir un dialogue international sur la question des déplacements.

Certaines des lacunes identifiées au niveau de la collecte des données reflètent un manque d'expérience ou de capacité au niveau national. Nous collaborerons avec les gouvernements à la résolution de ces problèmes, depuis Genève mais aussi sur place, en les orientant et en les aidant à améliorer leur capacité à collecter et à communiquer les données nécessaires selon des méthodologies rigoureuses et cohérentes. Il s'agit de s'assurer que les informations recueillies sont comparables et plus complètes qu'à l'heure actuelle.

Au-delà des méthodes traditionnelles, nous pouvons aider les gouvernements à établir des estimations au moyen d'autres sources, types de données et outils d'analyse. Il est par exemple possible de travailler avec des images satellitaires

et des données de téléphonie mobile rendues anonymes. Ces approches novatrices pourraient fort bien contribuer à la production d'estimations plus rapides et précises sur les déplacements.

Comme indiqué plus haut, nous avons mis au point un modèle de simulation informatique pour analyser les déplacements des éleveurs liés à la sécheresse. À l'aide de méthodes similaires, nous avons également modélisé les déplacements en milieu urbain liés aux inondations. Pour que leur précision puisse être testée, ces modèles nécessitent des données historiques précises portant sur un certain nombre de variables. Une fois passés au banc d'essai, ils peuvent servir d'outils décisionnels permettant d'identifier les méthodes les plus efficaces pour réduire les risques de déplacement et y répondre rapidement lorsqu'ils se produisent.

En utilisant les données historiques collectées par les gouvernements nationaux et avec le soutien du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes, nous cherchons actuellement à évaluer les risques des déplacements liés aux catastrophes dans plusieurs pays d'Afrique. Les gouvernements seront en mesure d'utiliser ces analyses pour identifier les déplacements susceptibles d'être évités grâce à des mesures de réduction des risques de catastrophes.

# CONCLUSION

Les données présentées dans ce rapport confirment que l'Afrique est en proie à une véritable crise de déplacement interne. Confrontées à des conflits persistants, des millions de personnes se retrouvent prises au piège du déplacement – un chiffre deux fois plus élevé que l'importante population de réfugiés d'Afrique. Des millions d'autres sont contraintes d'abandonner chaque année leur foyer et leurs moyens de subsistance du fait des conflits et de catastrophes soudaines. Chaque cas représente un drame personnel et un défi de plus pour les intervenants locaux, nationaux et internationaux.

Cette réalité est complexe et les solutions souvent difficiles à trouver. Les dynamiques régionales sont telles qu'il est difficile pour un pays de protéger à lui tout seul sa population des déplacements. L'interaction entre les conflits, les aléas naturels et la dégradation environnementale peut

compromettre les efforts engagés pour aider les personnes affectées à rentrer chez elles ou à reconstruire leur vie dans une autre partie du pays. Il est important de mieux comprendre ces processus pour pouvoir apporter une réponse cohérente aux déplacements.

En raison du caractère incomplet des données, nos estimations sur l'ampleur du problème sont prudentes. Si le suivi des déplacements s'est incontestablement amélioré ces dernières décennies, il n'est toujours pas suffisant pour permettre aux gouvernements et aux organismes d'aide de prévenir ce phénomène et d'offrir aux personnes touchées l'assistance et la protection dont elles ont besoin.

Rares sont les données qui sont systématiquement recueillies et publiées au sujet de deux facteurs majeurs de déplacement en Afrique, à

Personnes déplacées dans une enclave musulmane à Carnot, en République centrafricaine. Photo: NRC/ Jose Cendon, mars 2015



savoir les répercussions des projets de développement et des catastrophes à évolution lente comme la sécheresse. À cause de ces angles morts, des milliers, si ce n'est des millions de personnes déplacées finissent hors des écrans radar et les décideurs politiques se retrouvent mal préparés pour répondre à leurs besoins, prévenir de futurs déplacements et évaluer précisément les résultats obtenus en matière de développement.

Même pour les déplacements liés aux conflits et aux catastrophes soudaines, les données disponibles présentent de sérieuses lacunes. Les informations portant sur les flux entrants sont incomplètes et celles concernant les flux sortants sont, au mieux, extrêmement sommaires. Nous savons peu de choses du nombre de personnes qui sont rentrées chez elles, se sont intégrées localement, se sont installées dans une autre partie du pays ou ont franchi des frontières internationales ; nous ignorons précisément combien de personnes ont été nouvellement déplacées dans les régions reculées et peu sûres ; nous ne connaissons pas le nombre exact de naissances et de décès au sein de la population déplacée. Lorsqu'elles sont disponibles, les données sont rarement ventilées par âge, sexe, type d'hébergement ou emplacement géographique – autant d'informations essentielles pour planifier une intervention humanitaire ou en faveur du développement.

Une collecte fréquente de données de séries chronologiques est nécessaire pour suivre les situations de déplacement évoluant rapidement, où les personnes affectées sont déplacées pour de courtes périodes répétées, mais aussi les cas de déplacements prolongés. Les méthodes de suivi doivent également être mieux adaptées à la nature complexe et multicausale de ces mouvements de population en Afrique. La plupart des données recueillies actuellement, au lieu de tenir compte de l'interdépendance des différents facteurs, n'en identifient qu'un seul, et lorsque d'autres causes sont mentionnées, on ne retient que la principale.

Brosser un tableau plus complet des déplacements internes est une gageure, mais nous disposons d'outils et de savoir-faire pour nous aider dans cette tâche. Nous cherchons à collaborer avec les gouvernements africains pour améliorer les capacités et les méthodologies de collecte de données, en recourant à de nouvelles sources et en modélisant les résultats des différents choix politiques possibles. En partenariat avec le bureau

de représentation du NRC auprès de l'UA à Addis-Abeba et avec son soutien, nous pouvons nous faire une idée plus globale et nuancée du nombre, de la situation et des besoins des personnes déplacées du continent et des facteurs qui les obligent à fuir.

Ce faisant, nous pouvons donner aux gouvernements nationaux et aux organes décisionnels de l'UA l'aperçu et les données probantes dont ils ont besoin pour se préparer et répondre aux crises humanitaires et aux situations d'urgence complexes. Ce nouvel éclairage peut aussi leur permettre d'orienter leurs plans de développement, de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation au changement climatique à long terme et de mesurer les avancées réalisées par rapport aux objectifs politiques mondiaux.

# ANNEXES

Tableau des nouveaux déplacements enregistrés en Afrique en 2015

Pays ou région	Nombre total de PDI au 31 décembre 2015 (conflits et violence)	Nouveaux déplacements en 2015 (conflits et violence)	Nouveaux déplacements en 2015 (catastrophes)
Abiyé, région d'-	82 000		
Afrique du Sud			14
Algérie			19 000
Angola			5600
Botswana			300
Burkina Faso			3700
Burundi	99 000	23 000	3100
Cap-Vert			200
Cameroun	124 000	71 000	11 000
Congo, République du -	7800		
Congo, République démocratique du -	1 500 000	621 000	106 000
Côte d'Ivoire	303 000	3 200	
Égypte	78 000	78 000	100
Éthiopie	450 000	56 000	104 000
Ghana			9 300
Guinée			34 000
Kenya	309 000		105 000
Libye	500 000	100 000	
Madagascar			87 000
Malawi			343 000
Mali	50 000		400
Maurice, Île -			1400
Mozambique			61 000
Namibie			8
Niger	153 000	47 000	38 000
Nigeria	2 096 000	737 000	100 000
Ouganda	30 000		600
République centrafricaine	452 000	210 000	1100

Pays ou région	Nombre total de PDI au 31 décembre 2015 (conflits et violence)	Nouveaux déplacements en 2015 (conflits et violence)	Nouveaux déplacements en 2015 (catastrophes)
Rwanda			2000
Sénégal	24 000		
Somalie	1 223 000	90 000	59 000
Soudan du Sud	1 697 000	199 000	15 000
Soudan	3 182 000	144 000	8300
Tanzanie, République de -			3500
Tchad	107 000	36 000	
Togo	3000		5000
Tunisie			100
Zambie			25
Zimbabwe			800

# NOTES

1. UNHCR, Weekly update: Support to voluntary repatriation of Somali refugees from Kenya, octobre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/4GpE6O>
2. IDMC, Internal displacement update 6-9 October 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/EUbgLw>
3. OCHA, République Démocratique du Congo : Personnes déplacées internes et retournées, mars 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/hlZq1U> ; République Démocratique du Congo : Personnes déplacées internes et retournées, juin 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/llUeBn> ; République démocratique du Congo : Personnes déplacées internes et retournées, 30 septembre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/hu0Wao>
4. OCHA, Darfur Humanitarian Overview, juin 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/NOBYLp>
5. OCHA, South Sudan: Juba – reported conflict hotspots and displacement, 16 juillet 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/jyqekb> ; Humanitarian Bulletin South Sudan, 22 juillet 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/v513Ud>
6. Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, 30 novembre 2015, §24, disponible à l'adresse <https://goo.gl/x1iTFI>
7. The Resolve, L'État de la LRA en 2016, mars 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/jY1eti>
8. OCHA, LRA Regional Update: Central African Republic, DR Congo and South Sudan, 3 août 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/jTLWjO>
9. UNHCR, South Sudan: Refugees residing in and originating from South Sudan, 30 September 2016, 15 octobre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/j1MBs2> ; South Sudan - Refugees Statistics as of 30 September 2016, 15 octobre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/JUfK2> ; Vue d'ensemble : Réfugiés de la République démocratique du Congo, disponible à l'adresse <http://data.unhcr.org/drc/regional.php> ; Democratic Republic of Congo Monthly Refugees Statistics, 30 septembre 2016, disponible à l'adresse <http://data.unhcr.org/drc/regional.php>
10. OCHA, République centrafricaine : Aperçu humanitaire, 13 septembre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/gGJfM>
11. RMF, Tendances du déplacement en RDC, novembre 2010, disponible à l'adresse <https://goo.gl/xjxnjX> ; FEWS NET, Afrique de l'Est – Mise à jour sur la sécurité alimentaire : Assumptions for quarterly food security analysis, juillet 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/B2kezW> ; République centrafricaine – Mise à jour du suivi à distance, octobre 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/ctNURj> ; Soudan – Perspectives sur la sécurité alimentaire, février/septembre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/RIF7ci>
12. Banque mondiale, Poverty in a Rising Africa, mars 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/0ozT7k>
13. PNUD, Rapport sur le développement humain 2015, annexe statistique, disponible à l'adresse <https://goo.gl/Xpme7>
14. FFP, Fragile States Index, juin, disponible à l'adresse <http://fsi.fundforpeace.org/>
15. OIM, mise à jour sur les déplacements internes non publiée, juillet 2016, dans les dossiers d'IDMC
16. IPCC, Climate Change 2014 Synthesis Report: Summary for Policymakers, pp.10-12,16, disponible à l'adresse <https://goo.gl/tZdffn> ; voir aussi GIEC, Changements climatiques 2014 : Incidences, adaptation et vulnérabilité : Résumé à l'intention des décideurs, pp.13-14, 20, disponible à l'adresse <https://goo.gl/KN8FIW>
17. IPCC, Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report, Part B: Regional Aspects, Chapter 22 Africa, pp.1210-1211, disponible à l'adresse <https://goo.gl/r63aF9>
18. FAO, Country fact sheet on food and agriculture policy trends, mars 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/LbWf4h> ; Malawi government, Malawi 2015 Floods Post-Disaster Needs Assessment Report, mai 2015, p.1, disponible à l'adresse <https://goo.gl/CwhRyY>
19. Malawi government, Malawi 2015 Floods Post-Disaster Needs Assessment Report, mai 2015, p.1, disponible à l'adresse <https://goo.gl/CwhRyY>
20. *Ibid*
21. UNDAC, Assessment report, Floods: Malawi, 6 février 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/49OQ2g>
22. OIM, Malawi Flood Response Displacement Tracking Matrix, Round III Report, mai 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/pniSrD>
23. DoDMA et Nations Unies, Malawi: Food security, Situation report No.1, 15 septembre 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/wHtukw>
24. UNICEF, Malawi Floods Situation Report # 22, 5 août 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/o6xFwU>
25. Malawi 24, 2015 Nsanje floods victims still lack land for resettlement, 10 octobre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/rmKVdl>
26. OCHA, El Niño in southern Africa, 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/jgq9sp>
27. OIM, Displacement Tracking Matrix Round 11 Report, août 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/EXDeXC>
28. MSF, Nigeria : Les conditions de vie désastreuses tuent plus que la violence, 28 septembre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/ifXiW8> ; ECHO, Fiche-info Nigeria, juin 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/Es51s2>
29. ACLED, Sudan leads in the use of rape as a weapon of violence in Africa, disponible à l'adresse <https://goo.gl/KwvuFN>
30. IDMC, Algeria IDP figures analysis, avril 2014, disponible sur le site <https://goo.gl/3kAq8Q>
31. IDMC, Processus de prise de décision des personnes déplacées internes en RDC : Définition d'un cadre pour la réponse humanitaire afin de renforcer la résilience des populations face aux déplacements multiples, avril 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/TAalGs>
32. OIM, Displacement Tracking Matrix Round 11 Report, août 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/EXDeXC>

33. International Crisis Group, Environmental Degradation, Climate Change and Conflict: The Lake Chad Basin Area, 27 octobre 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/5SmKy4>
34. University of Leeds, Conflicts about water in Lake Chad: are environmental, vulnerability and security issues linked?, juin 2014, p. 19, disponible à l'adresse <https://goo.gl/OEglWC>
35. IOP Science, On the causes of the shrinking of Lake Chad, 26 août 2011, p. 1, disponible à l'adresse <https://goo.gl/oZJ6XW>
36. Institute for Security Studies, Climate Change and Natural Resources Conflicts in Africa, 2010, p. 32, disponible à l'adresse <https://goo.gl/c5ENhc> ; University of Leeds, Conflicts about water in Lake Chad: are environmental, vulnerability and security issues linked?, juin 2014, p. 16, disponible à l'adresse <https://goo.gl/OEglWC>
37. Transparency International, Indice de perception de la corruption, 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/wi6eBF>
38. Reuters, Nigeria faces stiff challenge to boost agriculture sector, 3 novembre 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/UtiMX>
39. Foreign Affairs, How Inequality Fuels Boko Haram: To Stop the Militants, Nigeria Needs to Resolve Its North-South Divide, 5 février 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/pUXYVf>
40. OIM, Displacement Tracking Matrix Round 11 Report, août 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/EXDeXC>
41. USAID et FEWS NET, Niger – Alerte sur la sécurité alimentaire : Les déficits de production provoquent un déplacement de population, 31 décembre 2009, disponible à l'adresse <http://goo.gl/3asuaD>
42. UNISDR, Africa Informs: Special Issue on Drought 2012, disponible à l'adresse <https://goo.gl/dSoKtr>
43. IPCC, Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report, Part B: Regional Aspects, Chapter 22 Africa, pp.1206-1212, disponible à l'adresse <https://goo.gl/r63aF9>
44. FAO, The economic lives of smallholder farmers: An analysis based on household data from nine countries, 2015, pp. 5,17-20, disponible à l'adresse <https://goo.gl/6uOsaU>
45. IPCC, Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report, 2007, p. 437, disponible à l'adresse <https://goo.gl/TSDpHR>
46. FEWS NET, République centrafricaine – Mise à jour du suivi à distance : Campagne agricole caractérisée par des chutes des superficies exploitées, août 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/kfXuMK> ; Alerte : Poor harvests and insecurity limit food availability and access in Sahelian Chad, mai 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/czntFb> ; Key message update: Ongoing insecurity reduces food access in Western Bahr el Ghazal and Greater Equatoria, septembre 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/ANMCdo>
47. UNISDR, Africa Informs: Special Issue on Drought 2012, disponible à l'adresse <https://goo.gl/dSoKtr>
48. IDMC, Assessing drought displacement risk for Kenyan, Ethiopian and Somali pastoralists, avril 2014, disponible à l'adresse <http://goo.gl/oYDDoW>
49. FEWS NET, Illustrating the extent and severity of the 2015 drought, 17 décembre 2015, disponible à l'adresse <http://goo.gl/dTF48Z>
50. OIM, Monthly Internal Displacement Update, Ethiopia, février 2016
51. Government of Ethiopia and humanitarian partners, 2016 Ethiopia Humanitarian Requirements Document Mid-Year Review, août 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/CDUa7Y>
52. OCHA, Weekly Humanitarian Bulletin Ethiopia, 16 mai 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/04D2XX>
53. Government of Ethiopia and humanitarian partners, 2016 Ethiopia Humanitarian Requirements Document Mid-Year Review, août 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/CDUa7Y>
54. *Ibid*
55. FEWS NET, A Climate Trend Analysis of Ethiopia, avril 2012, disponible à l'adresse <http://goo.gl/ILAepV>
56. Correspondance de l'IDMC avec le Bureau pays du NRC en Éthiopie, mars 2016, dans les dossiers de l'IDMC
57. Union africaine, Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), adoptée le 23 octobre 2009, disponible à l'adresse <https://goo.gl/b1YbFB>
58. Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la Région des Grands Lacs, décembre 2006, disponible à l'adresse <https://goo.gl/5M8wal>
59. Republic of Kenya, The Prevention, Protection and Assistance to Internally Displaced Persons and Affected Communities Act 2012, 4 janvier 2013, disponible à l'adresse <https://goo.gl/TjiVR6> ; HRW, Recommendations for Mozambique's Resettlement Decree, 17 septembre 2012, disponible à l'adresse <https://goo.gl/pN4IVH>
60. Nations Unies, Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, 2011, disponible à l'adresse <https://goo.gl/Prv3YG> ; Principes de base et directives concernant les expulsions et les déplacements liés au développement, articles 11 et 71-73, disponible à l'adresse <https://goo.gl/scz9Hj>
61. Cernea M, Reforming the Foundations of Involuntary Resettlement: Introduction, in Cernea M et Mohan Mathur H (eds), Can Compensation Prevent Impoverishment: Reforming Resettlement through Investments and Benefit-Sharing?, 2009, p. 4 ; Banque mondiale, Risks and Reconstruction: Experiences of Resettlers and Refugees, mars 2000, disponible à l'adresse <http://goo.gl/Vww5eF> ; FMR, Creating Poverty: the Flawed Economic Logic of the World Bank's Revised Involuntary Resettlement Policy, février 2002, disponible à l'adresse <http://goo.gl/sYMTNK> ; McDowell C (ed), Understanding Impoverishment: The Consequences of Development-Induced Displacement, Berghahn, 1996 ; Commission mondiale des barrages, Barrages et développement : Un nouveau cadre pour la prise de décisions, novembre 2000, p. 113, disponible à l'adresse <http://goo.gl/j0hoc9> ; MMSD, Avoiding New Poverty: Mining-Induced Displacement and Resettlement, avril 2002, p. 3, disponible à l'adresse <http://goo.gl/qnZ1tV>
62. Kothari M, The Global Crisis of Evictions and Displacement: A Housing and Land Rights Response, décembre 2015, p. 7, disponible à l'adresse <https://goo.gl/uNoGK0> ; Pandey B, Depriving the Underprivileged for Development, 1998, p. 185 ; Commission mondiale des barrages, Barrages et développement : Un nouveau cadre pour la prise

- de décisions, novembre 2000, pp. 120-121,130, disponible à l'adresse <https://goo.gl/zFZhYZ> ;  
MMSD, Avoiding New Poverty: Mining-Induced Displacement and Resettlement, avril 2002, p. 11, disponible à l'adresse <http://goo.gl/qnZ1tV>
63. Commission mondiale des barrages, Barrages et développement : Un nouveau cadre pour la prise de décisions, novembre 2000, p. 106, disponible à l'adresse <https://goo.gl/zFZhYZ>
  64. Oakland Institute, The darker side of green: Plantation forestry and carbon violence in Uganda, November 2014, pp. 5,17, disponible à l'adresse <https://goo.gl/e2v0Wg>
  65. Commission mondiale des barrages, Barrages et développement : Un nouveau cadre pour la prise de décisions, novembre 2000, p.132, disponible à l'adresse <https://goo.gl/zFZhYZ>
  66. Panel d'inspection de la Banque mondiale, Involuntary Resettlement, avril 2016, p. 4, disponible à l'adresse <https://goo.gl/4rhuOc>
  67. International Rivers, The World Bank and Dams, Part 3: Niger dam could leave thousands in the dust, mai 2016, disponible à l'adresse <https://goo.gl/Vcmo15>
  68. Amnesty International et SERAC, Si vous tenez à la vie, déménagez ! Expulsions forcées à Badia-Est, dans l'État de Lagos, au Nigeria, 12 août 2013, disponible à l'adresse <https://goo.gl/Jmxg0B> ;  
Amnesty International, Nigeria : Des centaines de personnes risquent d'être expulsées alors que les bulldozers déboulent dans un quartier informel, 18 septembre 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/aD6hQ5>
  69. McDowell C et Morrell G, Non-Conflict Displacement: A Thematic Literature and Organisational Review, août 2007, pp.67-68
  70. Banque mondiale, Involuntary Resettlement Portfolio Review, mai 2012, p.ix, disponible à l'adresse <http://goo.gl/n6miT7>
  71. IDMC, Côte d'Ivoire : De nouveaux engagements offrent une lueur d'espoir aux 300 000 personnes encore déplacées dans le pays, 26 février 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/2YTRKw>
  72. Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 70/165, Aide et protection en faveur des déplacés, 17 décembre 2015, disponible à l'adresse <https://goo.gl/WDksk4>



L'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) est la principale source d'information et d'analyse sur le déplacement interne à l'échelle mondiale. Depuis 1998, son rôle est reconnu et entériné par les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'IDMC fait partie du Conseil norvégien pour les Réfugiés (NRC), une organisation humanitaire non gouvernementale indépendante.

The Internal Displacement Monitoring Centre  
3 rue de Varembé, 1202 Genève, Suisse  
+41 22 552 3600 | [info@idmc.ch](mailto:info@idmc.ch)

[www.internal-displacement.org](http://www.internal-displacement.org)

 [www.facebook.com/InternalDisplacement](https://www.facebook.com/InternalDisplacement)

 [www.twitter.com/IDMC\\_Geneva](https://www.twitter.com/IDMC_Geneva)